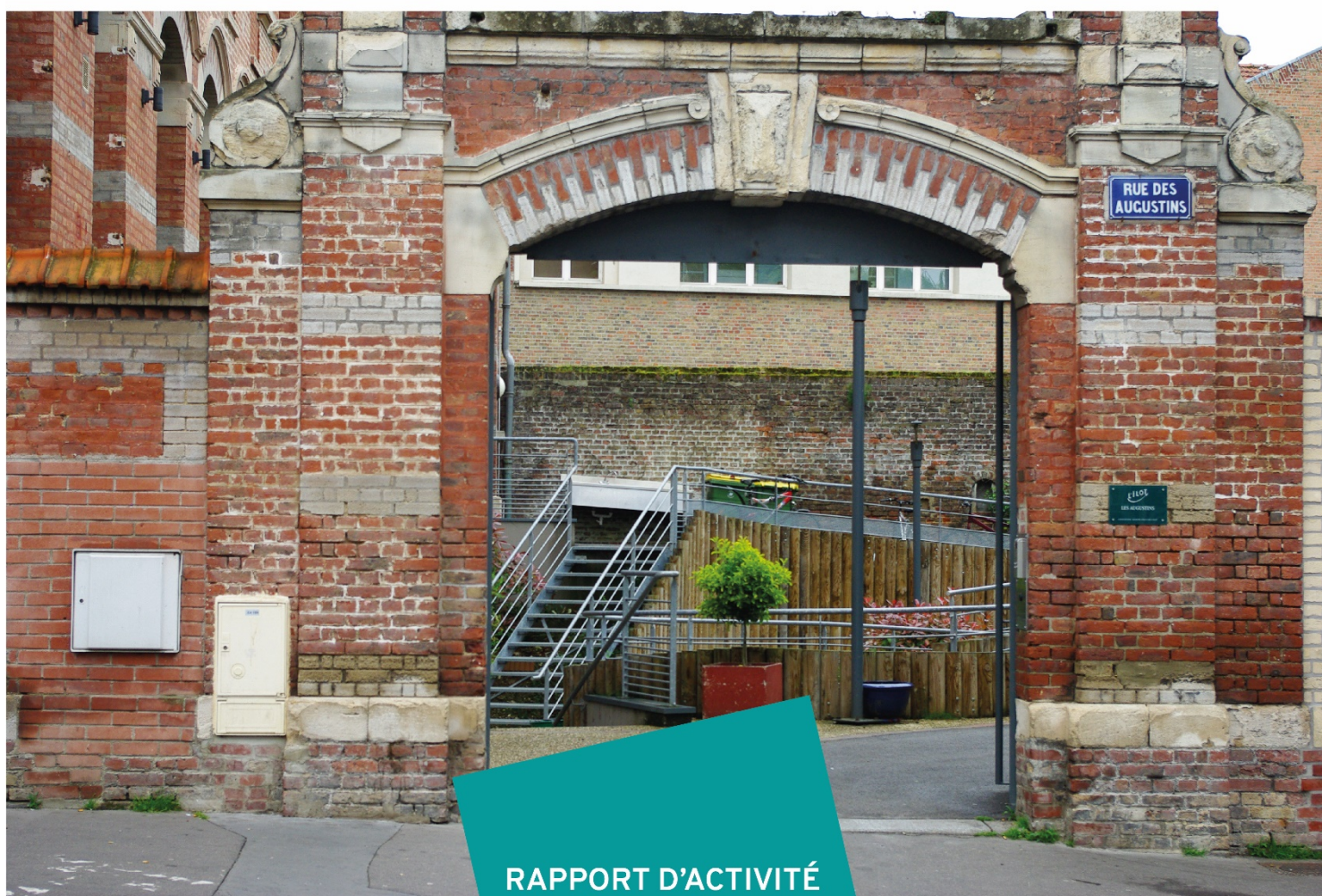




CHRS LES AUGUSTINS



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
--	---

L'ÉTABLISSEMENT	5
-----------------------	---

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
2. L'ÉQUIPE : UNE MISSION PARTAGÉE, DES RÔLES DISTRIBUÉS	6
3. FORMATION DU PERSONNEL, STAGIAIRES, BÉNÉVOLES	7
4. MOYENS FINANCIERS	10

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019	11
---	----

1. COMMENT SONT ORIENTÉES LES PERSONNES ACCUEILLIES ?	11
2. OÙ SONT-ELLES ACCUEILLIES ?	14
3. EN SAVOIR PLUS SUR LES PERSONNES ACCUEILLIES	16
4. QUELLE SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE ?	27
5. QUELS PARCOURS ACCOMPLIS ?	32

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	40
---	----

LA VIE DE LA MAISON	41
---------------------------	----

1. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	41
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF	41
3. L'ÎLOT FÊTE SES 50 ANS À AMIENS.....	42
4. DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR LA MAISON	43
5. GESTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES	46

PERSPECTIVES 2020.....	48
------------------------	----

ANNEXE.....	49
-------------	----

GLOSSAIRE	51
-----------------	----

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Ce rapport d'activité 2019 appuiera une nouvelle fois sur l'état de santé dégradé, le faible niveau de formation initiale, les empreintes laissées par le passé carcéral, et l'isolement affectif du public accueilli. Tout démontre où se situent les résidents à leur entrée. Il nous appartient de mettre en évidence les parcours accomplis, même si au regard des indicateurs d'insertion réussis communément partagés, ils ne sont pas totalement aboutis. Le travail d'évaluation, s'appuyant sur une auto-évaluation de la personne accompagnée est en cours d'expérimentation. C'est ce chemin que nous avons emprunté pour redonner confiance et apporter une meilleure estime de soi à chaque personne accompagnée, mais aussi mettre en lumière les difficultés surmontées, la richesse et la diversité des parcours.

Dans le rapport d'activité 2018, j'évoquais la mise œuvre de la politique du Logement d'Abord comme étant l'uniforme à endosser. Le rapport d'inspection de notre établissement mené par la DDCS et la DRJSCS en décembre 2018, nous rappelle à certains principes et pointe une nécessité croissante de formalisme. Son étude fait aussi émerger le fossé qui peut se creuser entre des orientations liées aux politiques publiques et les pratiques. Ces dernières doivent en effet y tendre tout en conciliant particularités du public, volontés associatives, partenariats et culture de l'institution.

Cet état de mouvement de notre environnement, nous rappelle que même si l'Îlot existe depuis 50 ans, rien n'est établi et que nous devons questionner nos pratiques, et réinventer avec les personnes accueillies de nouveaux modes d'accueil et d'accompagnement.

Charles BARBEZAT,
Responsable de l'établissement

L'ÉTABLISSEMENT

1. Présentation générale

L'ÎLOT « Les Augustins » s'attache, quel que soit le dispositif d'accueil, à proposer l'accompagnement de projets de vie qui visent à minima un mieux-être, et plus généralement à l'insertion d'un public masculin, majeur, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. L'hébergement entouré des espaces de vie n'est qu'un outil pour mener cette mission. Une priorité est donnée aux sollicitations des personnes ayant eu affaire à la Justice, en contrôle judiciaire, sortant de prison, ou en aménagement de peine.

59 places d'hébergement réparties en six dispositifs différents :

Les Augustins, de par son statut d'hébergement collectif, permet à son équipe éducative de repérer et de s'appuyer sur les dynamiques positives pour les utiliser comme outils d'insertion. Les capacités de l'établissement sont passées à 59 par l'extension en décembre 2018 de 5 places supplémentaires des LHSS (1 homme et 4 femmes accueillies à l'ÎLOT Thuillier mais accompagnés par l'équipe dédiée des LHSS rattachée aux Augustins). **Toutes les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global adapté à leurs besoins.**

- ✓ 20 places d'hébergement d'insertion déclinées en 15 places d'Hébergement de Réinsertion Sociale permettant la mise en œuvre des projets personnels de chaque résident soutenu par un accompagnement individualisé et 5 places d'hébergement de « Stabilisation » consacrées à la construction du projet, après une période de creux ou d'enfermement ;
- ✓ 20 places d'hébergement en Pension de Famille pour des résidents dont l'accomplissement du projet personnel peut demander un accompagnement s'inscrivant dans la durée afin de travailler des freins importants à l'insertion ;
- ✓ 11 « Lits Halte Soins Santé » qui permettent à des personnes sans abri d'accéder dans l'établissement à des soins de type « soins à domicile » ;
- ✓ 6 places d'hébergement dans le cadre d'un dispositif de logements temporaires en ville dans 6 logements « en diffus », ouvrant droit à l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) ;
- ✓ 2 places d'urgence ouvertes en 2018 pour répondre aux besoins du territoire sur orientation par le SIAO urgence ;

Par ailleurs, une convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Somme permet à des personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG) d'effectuer celui-ci dans l'établissement.

2. L'équipe : une mission partagée, des rôles distribués

L'accueil en institution collective « apprenante » des valeurs de respect, de devoir, de solidarité, d'engagement, mises en avant de manière permanente dans notre établissement, apporte un cadre qui est tenu par une équipe de professionnels diplômés mais aussi « bienveillante ». La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles). Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

L'équipe permanente est constituée :

- ✓ d'un responsable (0.7 ETP) : garant du bon fonctionnement de l'établissement, il reçoit chaque résident pour les signatures du règlement de fonctionnement, de la prise en charge DDCS et du Contrat de Séjour. Il prononce les admissions comme les sanctions.
- ✓ de quatre travailleurs sociaux : trois éducatrices spécialisées (3 ETP) et d'un assistant de service social (1 ETP) plus particulièrement rattaché aux LHSS : l'accompagnement est individualisé et personnalisé. Mais il porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien de la maison, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).
- ✓ D'un animateur socio-éducatif (1 ETP) et d'une Technicienne d'Intervention Sociale Famille (0,3 ETP) identifiés comme étant le couple d'hôte de la pension de famille.
- ✓ d'une Conseillère en Insertion Professionnelle présente tous les mardi matin et participant une fois par mois à la réunion d'équipe (0,1 ETP) qui est en charge de guider les résidents dans la mise en œuvre de leur projet professionnel.
- ✓ d'une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (0,3 ETP).

Sont directement rattachés aux places LHSS :

- ✓ le médecin coordinateur (0,3 ETP)
- ✓ l'infirmière (1 ETP), qui en plus de traiter du suivi des besoins des patients en LHSS, ajoute une complémentarité et une très forte plus-value dans le dialogue et les explications qu'elle peut fournir aux résidents pour leur bonne compréhension des éléments médicaux. Elle peut ainsi soutenir l'engagement vers le soin, notamment par l'aide apportée à établir les contacts avec les professionnels de santé, mais également par la préparation de quelques piluliers. Cette présence est bienveillante et rassurante pour des personnes qui sont angoissées par leur état de santé.
- ✓ l'Aide Médico-Psychologique (1 ETP)

Les fonctions transversales :

- ✓ deux veilleurs de nuit (2 ETP)
- ✓ deux agents de service (0,95 ETP)
- ✓ un agent de maintenance (0,1 ETP) poste mutualisé avec les deux autres centres d'hébergement de l'Îlot à Amiens) ;
- ✓ deux agents de restauration (salariés en insertion des Ateliers de l'Îlot, mis à disposition au sein de l'établissement) pour la remise en des repas livrés.

L'équipe est complétée ponctuellement pour les congés d'été ou absences maladie. Les salariés directement rattachés à l'établissement représentent un total de 10,69 ETP répartis très équitablement entre les hommes (5,00 ETP) et les femmes (5,69 ETP).

3. Formation du personnel, des bénévoles et des stagiaires

Formation du personnel :

11 salariés ont été concernés par au moins une formation en 2019. Ces formations collectives tournées vers le développement des compétences concernaient les personnels de toutes qualifications :

- ✓ « De la toxicomanie à l'addiction » dispensé par l'association Le Mail (2 Educatrices spécialisées)
- ✓ Formation aux premiers secours (Infirmière, Educatrice Spécialisée, Veilleur de nuit)
- ✓ Journée d'étude LHSS, LAM, ACT (Médecin, Responsable d'établissement, Assistant de Service Social, Aide Médico-Psychologique, Infirmière)
- ✓ Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (veilleur, aide médico psychologique, éducatrices)
- ✓ Hébergement social et addictions (Infirmière, 1 Educatrice Spécialisée),
- ✓ Formation aux logiciels (directeur)

L'Analyse des pratiques :

L'équipe socio-éducative a bénéficié mensuellement de l'intervention d'un professionnel extérieur pour des temps d'échanges, d'analyses cliniques et des pratiques. Ce travail permet à l'équipe de se décaler de ses pratiques, de s'interroger sur celles habituelles et de s'ouvrir à des questionnements autres pour une meilleure prise en charge individuelle.

Dans le même ordre d'idée, avec pour objectif de recueillir des éclairages et des clés de compréhension suite à l'observation de comportements questionnant, l'établissement a sollicité les interventions de professionnels du Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS), un psychologue, un infirmier, ainsi que

le service de prévention de l'association Le MAIL. Des séances d'échanges ont pu se tenir chaque fois que nécessaire.

Bénévoles :

En 2019, nous avons entrepris de formaliser des fiches de mission pour élargir et pérenniser des actions de bénévolat. Des actions complémentaires au travail de l'équipe socio-éducative et d'autres qui pourraient apporter de la vie dans la maison ou amener les résidents à s'intégrer dans la vie de la cité.

Deux bénévoles ont été très réguliers tout au long de l'année dans leurs interventions en 2019.

Ils ont assuré les missions suivantes :

- ✓ Interprétariat
- ✓ Accompagnement à la découverte d'Amiens dans la cadre de l'accueil

Le responsable d'établissement a répondu à plusieurs offres de bénévolat souvent relayées par « France Bénévolat » en réalisant des entretiens de présentation de l'établissement et des missions envisagées. C'est la crainte de l'isolement qui a freiné beaucoup de ces candidatures.

Toutefois, 3 contacts ont pu s'établir fin 2019 auprès d'étudiants désireux de s'engager. Une mise en relation entre eux a pu se réaliser à l'initiative de l'équipe éducative et plusieurs projets sont en cours pour 2020.

Stagiaires :

19 stagiaires ont été accueillis et encadrés en 2019 pour un **total de 176 semaines d'accueil**. L'équipe, toutes compétences confondues, se mobilise pour accueillir et proposer les conditions de découverte, de formation et d'exercice des compétences en cours d'acquisition aux stagiaires.

ORGANISME de FORMATION	INTITULÉ DU STAGE	DURÉE du STAGE (semaines)
APRADIS Amiens	Formation au Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé (stage 3)	8
APRADIS Picardie	Formation préparatoire au Diplôme d'Assistant de Service Social (stage 3)	3
APRADIS Amiens	Formation Surveillant de Nuit	8
APRADIS Amiens	Stage Assistante de Service Social 1ère année	11
LYCEE Édouard GAND Amiens	BTS Services et Prestations des secteurs sanitaire et social	10
École Nationale de l'Administration Pénitentiaire Agen	Formation Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 22ème Promotion	1
APRADIS Amiens	Formation accompagnement éducatif et social Stage 2	18
APRADIS Amiens	Formation technicien de l'intervention sociale et familiale	8
APRADIS Amiens	Formation éducateur spécialisé	12
LYCEE EDOUARD GAND Amiens	BTS : support à l'action managériale	6
AFERTES Arras	Formation Educateur Spécialisé 3ème année	8
APRADIS Amiens	Brevet d'Etat Moniteur Éducateur 1ère année	28
LYCEE Edouard GAND Amiens	Baccalauréat professionnel "services de proximité et vie locale"	4
Université J. VERNE Amiens	Découverte de la réinsertion après une incarcération	1
APRADIS Amiens	Formation éducateur spécialisé 2ème année	20
APRADIS Amiens	Stage Assistante de Service Social 3ème année	18
APRADIS Amiens	Préparation au concours d'entrée en formation d'Éducateur Spécialisé	5
APRADIS Amiens	Formation éducateur spécialisé	6
APRADIS Amiens	Stage Assistante de Service Social 2ème année	2

Comme chaque année l'établissement a accueilli pour une présentation des groupes en cursus de formation très divers : Éducateurs de Jeunes Enfants (Apradis), Conseillers en Économie Sociale Familiale (Lycée Edouard Gand) et Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP Somme). C'est l'opportunité de renforcer des partenariats, notamment avec les organismes de formation.

4. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 056 317€, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 57,2%
- ✓ Les achats/fluides : 6,3%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 19,4%
- ✓ Les repas : 8,2%
- ✓ Les amortissements : 4,3%
- ✓ les autres charges et taxes : 4,6%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 84,2%
- ✓ Participation des personnes : 11,5%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 4,2%

Évolution des différents types de ressources depuis 2016 :

Répartition des différents types de ressources (en %)	2019	2018	2017	2016
Subventions Publiques	84,2%	74%	74.3%	72.6%
Ressources propres	11,5%	11.4%	9.2%	7.1%
Fonds propres Îlot / dons / autres	4,2%	14.6%	17.3%	20.3%

Remarque :

Conformément à l'un des objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec la DDCS de la Somme, l'établissement tend à moins dépendre des financements propres de l'association.

Les investissements de 2019 :

Les efforts d'investissements ont principalement concernés des aménagements liés à la sécurité (extension du système de détection incendie, rehausse du garde-corps de l'escalier de secours extérieur) et l'extension des LHSS (création d'une chambre supplémentaire).

Des aménagements de confort pour l'accueil ont été aussi réalisés :

- ✓ Aménagement d'un espace numérique : 3 postes informatiques en libre accès aux résidents (rez-de-chaussée).
- ✓ Achats de canapés et fauteuil de salon (18 places assises) et éléments de décoration pour l'espace de convivialité.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019

1. Comment sont orientées les personnes accueillies ?

Tout commence par une sollicitation directement auprès de l'établissement ou auprès de la permanence du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Elle se poursuit le plus souvent par une orientation, pour finir par une admission. Le SIAO a pour mission de recueillir, centraliser les demandes d'hébergement et coordonner la réponse à ces demandes. Il oriente les personnes concernées vers les places vacantes correspondant à leurs besoins. Il se décline en deux volets : l'Urgence et l'Insertion.

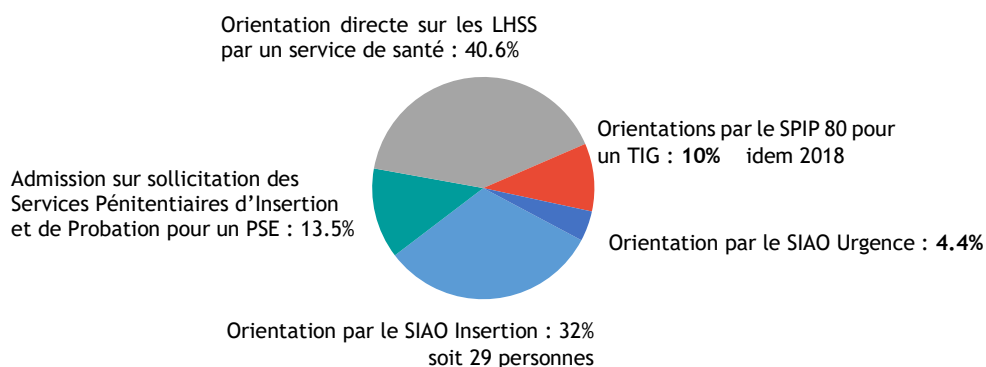
Les sollicitations / les orientations / les admissions par type d'accueil :

L'établissement a accueilli 91 nouveaux résidents en 2019.

Par 3 différents canaux :

- ✓ Le SIAO Insertion est à l'origine de 100 % des orientations en hébergement (hébergement d'insertion, pension de famille et logements temporaires), soit 29 entrées en 2019.
- ✓ 12 personnes ont bénéficiées d'un accueil « direct » (hors orientation SIAO), 10 pour mettre en place leur aménagement de peine en Placement sous Surveillance Electronique (PSE) dans l'établissement et deux pour un Suivi Socio Judiciaire qui nécessitait un étayage en amont de la libération et donc une anticipation du lieu d'hébergement en lien avec leurs Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.
- ✓ Le SIAO Urgence (115) a orienté 4 personnes sur les places d'Urgence. Elles ont fait l'objet d'un traitement par l'établissement pour une admission dans la journée.

Représentativité des canaux d'admission en 2019

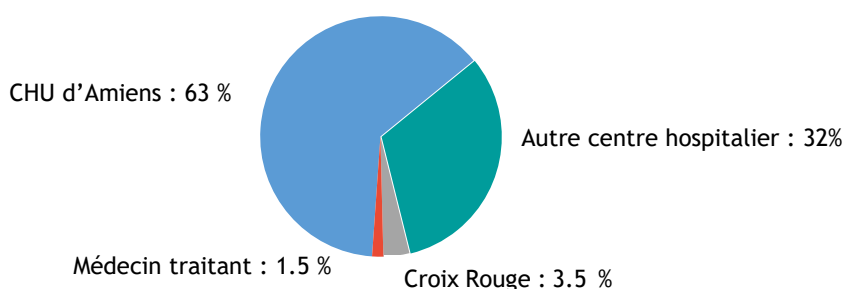


Remarque :

Pour glisser d'un dispositif sur un autre, ou pour être réorienté sur un nouveau dispositif, chacune des personnes a fait l'objet d'une candidature auprès du SIAO et d'une orientation validée par celui-ci. Ces personnes ont pu être accompagnées sur deux dispositifs différents mais toujours par la même équipe socio-éducative. On conviendra de ne pas les comptabiliser deux fois quand nous aborderons des statistiques globales, mais inversement pour les analyses par dispositif.

L'hébergement a traité 53 sollicitations en dehors de celle du SIAO (pour 98 en 2018, et 103 en 2017). Elle correspond à une très forte volonté du SIAO d'affirmer son rôle de maîtrise des orientations auprès des partenaires (les SPIP pour ce qui concerne notre public). Ceci conduit les Conseillers Pénitentiaires à adresser directement leur demande au SIAO sauf celles qui concernent les aménagements de peines (ex : PSE) conformément à notre convention avec la DISP de Lille. Le service de Protection Judiciaire de la Jeunesse a formulé une sollicitation en 2019 qui a abouti à une entrée en 2020.

Les LHSS ont reçu 76 sollicitations en 2019 (contre 48 en 2018 et 37 en 2017). Ci-dessous, l'origine de ces demandes :



37 demandes ont reçu un avis favorable. Le service a formulé 40 refus en 2019, pour les motifs suivants :

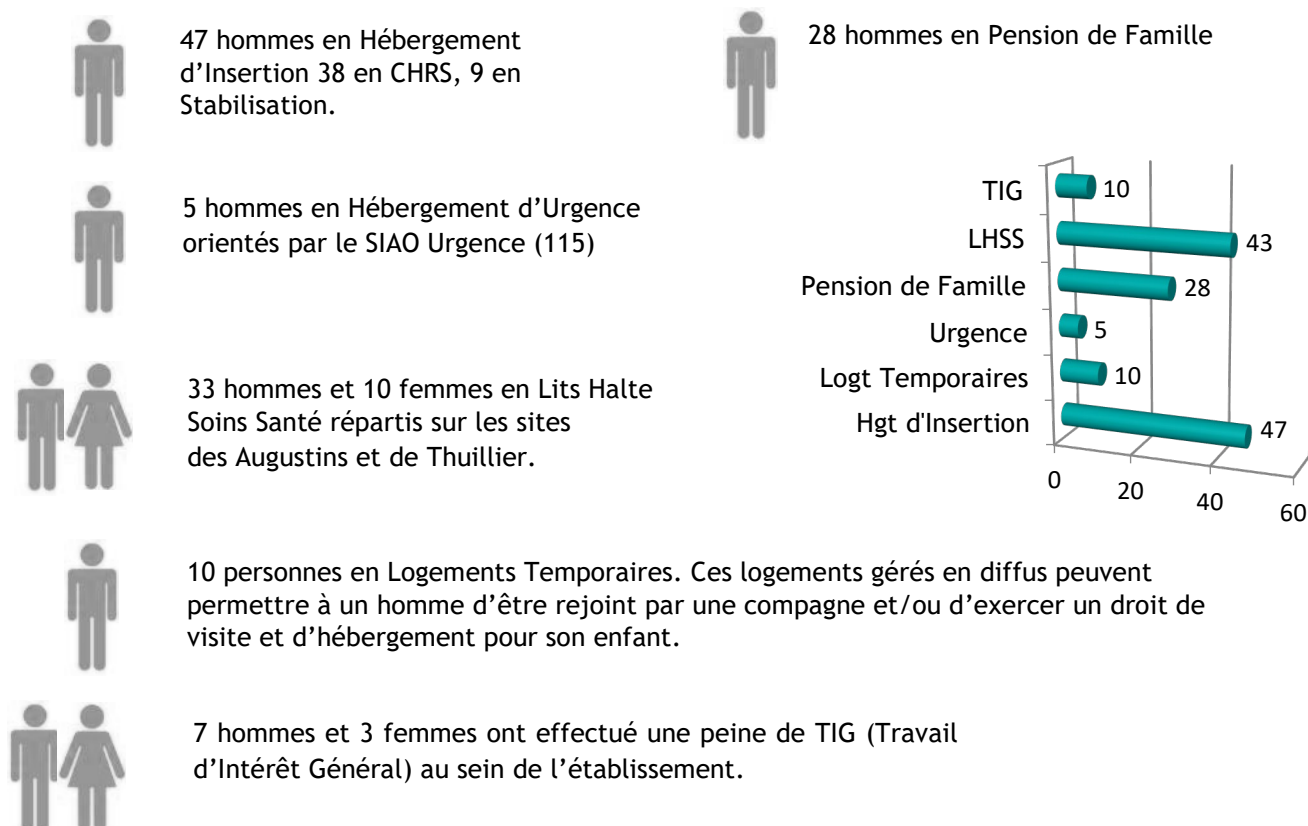
- ✓ 11 pour refus du patient ou alternative avant l'entrée ;
- ✓ 8 pour absence de soins ;
- ✓ 11 personnes pour des pathologies psychiatriques non stabilisées et/ou somatiques trop lourdes pour une prise en charge en LHSS (nutrition parentérale, nursing, dépendance sphinctérienne, troubles cognitifs majeurs). Ce chiffre progresse et montre que nous devons améliorer la compréhension des limites du dispositif, même si ces refus y participent ;
- ✓ 10 personnes car le dispositif au moment de la demande était complet, pas de place disponible. Cela se produit pour la première fois cette année. Il n'a pas été possible de faire patienter dans l'attente d'une place. L'urgence ne laisse pas beaucoup de place à la possibilité d'une liste d'attente. C'est ainsi que le CH de Dunkerque a continué en 2019 à nous solliciter malgré notre éloignement pour les patients. À une occasion, nous avons pu profiter d'une disponibilité de chambre dans l'établissement pour pratiquer un sureffectif pendant quelques jours.

L'établissement des Augustins a été sollicité à 12 reprises pour l'exécution d'un Travail d'Intérêt Général (TIG) mais 2 n'ont pas enclenché le travail.

Ils viennent exclusivement du milieu ouvert du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Somme (SPIP). Chaque candidat est reçu par le responsable de l'établissement pour une présentation du cadre de l'exécution du TIG ; objet du TIG (ménage pour la collectivité), organisation (horaires, état de présence, absences...), règles à respecter (sécurité, hygiène, comportement). 100% des personnes accueillies ont accepté le cadre proposé, ont été retenues par le responsable et ont obtenu leur ordonnance d'affectation du juge d'application des peines. 2 n'ont pas exécuté leur TIG.

2. Où ont-elles été accueillies ?

Nombre de personnes accueillies par dispositif en 2019 :



Taux d'occupation :

Sur l'année 2019, le taux d'occupation de l'établissement (tous dispositifs confondus) était de 92.8% supérieur à 2018 (91.2%), à 2017 (87%) et à 2016 (89,7%) sur le périmètre total d'accueil de 59 places.

- ✓ La progression de la Pension de Famille reste intéressante. Elle atteint le taux de 98.6% après 90,1% en 2018 et 71,7 % en 2017. Elle dément les inquiétudes des années précédentes. Ceci malgré des mouvements de résidents : 9 départs, soit un renouvellement de moitié de l'effectif.
- ✓ L'hébergement d'Insertion (le CHRS avec un taux de 94.2% et la Stabilisation avec 96.7%) reste le meilleur taux des 5 dispositifs. La réactivité de l'équipe éducative à admettre un nouvel entrant rapidement malgré la rigidité du logiciel de suivi du SIAO.
- ✓ Les places d'Urgence sont remontées de 82,9% en 2018 à 92.5%.
- ✓ Les Lits Halte Soins Santé avec un taux d'occupation de 73,4% marquent un temps du fait du lancement de l'extension qui nécessite une période d'information auprès des partenaires orienteurs (hôpitaux).

- ✓ Les logements temporaires présentent une performance flatteuse avec un taux de 86.6% sur la base de 6 places et non sur les 8 places potentielles non utilisées en 2019. En effet, en 2019 comme en 2018, les deux appartements T2 — qui permettraient à un père de recevoir un enfant — ont été occupés par des hommes ne pouvant exercer de tels droits.

3 personnes ont effectué plusieurs séjours, interrompus par une hospitalisation (pour 2 patients en LHSS ou un départ volontaire).

12 personnes (soit moins de 10% des personnes accueillies, ils étaient 16% en 2018) sont passées d'un dispositif d'hébergement à un autre au cours de l'année. Parmi elles, 1 personne a eu une rupture de parcours et a intégré les LHSS alors qu'il était en logement temporaire, 11 ont suivi assez logiquement un petit parcours résidentiel :

- ✓ 2 de stabilisation vers le CHRS, et 2 du CHRS vers les logements temporaires ;
- ✓ 3 sont passées d'un hébergement d'Insertion (CHRS ou Stabilisation) à la Pension de Famille ;
- ✓ 2 accueillies en Pension de Famille, après un séjour de plusieurs mois à 2 ans, sont passées en logement temporaire pour accéder au logement autonome dans la même année ;
- ✓ 2 était en LHSS avant d'intégrer une place d'urgence pour l'un, la pension de famille pour l'autre. C'est moitié moins qu'en 2018.

De même qu'il y a eu moins de glissement d'un dispositif vers un autre en 2018 les liens avec les autres établissements de l'Îlot d'Amiens se sont réduits à :

- ✓ 10 personnes ont été accueillies aux Augustins après avoir été hébergées au CHU Îlot La Passerelle et y avoir bénéficié d'un suivi (pour 11 en 2017).
 - ✓ Et 13 ont été salariées des Ateliers de l'Îlot (9 en 2018, 8 en 2017, 2 en 2016).
- Certaines ont été accueillies à La Passerelle après une fin d'hébergement aux Augustins.

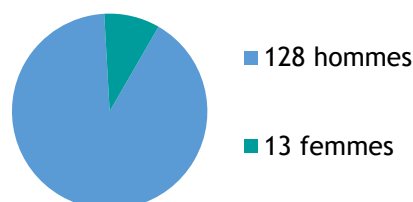
4. En savoir plus sur les personnes accueillies

Les résidents des Augustins connaissent de multiples difficultés administratives : absence de carte d'identité nationale (CNI), d'accès aux droits, de couverture sociale (CMU, CMUC), de ressources, de revenu de Solidarité Active (RSA)...), de santé, d'endettement, d'accès à un emploi, d'exercice de leur parentalité. Mais aussi de perte des repères spatio-temporels, ou de restriction de droits civiques, d'interdiction de territoire, de tentation de la récidive. À cela s'ajoute souvent des problématiques associées comme la toxicomanie, l'alcoolisme, la rupture des liens familiaux ou sociaux, des troubles de l'identité, l'analphabétisme ou l'illettrisme, des difficultés d'adaptation au marché de l'emploi, de mobilité, etc. Enfin certains résidents peuvent présenter des difficultés sur le plan psychologique et/ou psychiatrique.

L'accès au logement et à des ressources régulières, mais également l'entrée dans l'emploi, sont des objectifs à terme, qui nécessitent de lever ces nombreux freins. Parce que leur histoire a été parsemée de ruptures, d'errance, d'isolement, voire d'enfermement, la démarche de reconstruction est un préalable à toute forme d'intervention.

Profils : mixité, âge, origine géographique

En 2019, L'Îlot les Augustins a accueilli 141 personnes¹ tous dispositifs confondus. En nombre de personnes accueillies, c'est 8% d'activité en moins, malgré un accroissement de capacité de 5 places par rapport à 2018 alors que la tendance était à l'accroissement depuis trois ans (112 en 2016, 134 en 2017 et 153 en 2018).

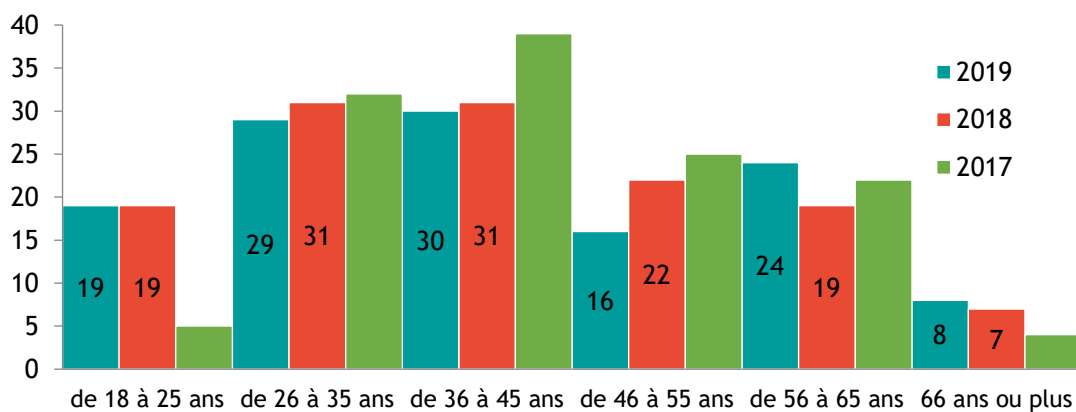


128 hommes et 13 femmes (10 femmes en LHSS et 3 femmes dans le cadre d'un TIG).

Comme chaque année quelques résidents (15) ont pu glisser d'un dispositif à l'autre (cf détails et commentaires p.11) ou ont été accueillis 2 fois sur 2 séjours différents dans l'année.

Par conséquent, **ce sont 126 personnes différentes qui ont effectivement été accueillies en 2019.**

¹ Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019
Rapport d'activité 2019 - Les Augustins



Évolution de la courbe des âges des personnes accueillies

L'écart d'âge oscille entre 20 et 75 ans, pour **une moyenne d'âge de 43,8 ans identique à 2018**. En 2019, c'est la tranche d'âge 46/55ans qui chute sensiblement. Le rajeunissement observé en 2018 avec une forte poussée des 18/25 ans reste stable.



Ce sont de jeunes adultes qui se sont, pour la plupart, retrouvés en grande difficulté du fait de ruptures familiales liées à des carences affectives, éducatives ayant engendrées des périodes de placement (Mecs, CDEF, familles d'accueil...), de mesures de protection (mesure PJJ, mesure de protection jeune majeur...) mais encore d'errance. Ces parcours ont entraîné des troubles dans la relation, des mises en échec, de la désocialisation, de l'isolement, de la marginalisation... Et, pour certains, une entrée dans la délinquance entraînant des incarcérations. Ils développent une souffrance psychologique résultant de leur vécu en détention, d'exclusion sociale, de dysfonctionnements familiaux...

Ils n'ont, pour la plupart, pas les ressources nécessaires suffisantes pour se prendre en charge de façon autonome et un retour dans leur famille reste souvent impossible. Ils arrivent sur notre Etablissement et sont sans emploi, avec des niveaux faibles de qualification.

En 2019, quatre ont été accueillis après avoir été incarcérés et un d'entre eux bénéficie depuis son accueil d'un aménagement de peine (PSE alternatif à l'incarcération).

L'Établissement propose un hébergement et un accompagnement visant à garantir un cadre de vie sécurisant pour qu'ils puissent s'approprier de nouveaux repères, de nouveaux espaces, de les situer comme sujet et d'encourager leurs responsabilisations.

Nos pratiques se sont orientées vers un accompagnement plus spécifique visant à assurer pour tous ces jeunes une évolution vers l'autonomie et garantir un soutien à l'intégration sociale, professionnelle, culturelle, sportive, etc.

Des liens étroits avec ces partenaires et institutions relevant du champ judiciaire, médico-social (PJJ, la mission locale, l'ASE, l'EPIDE, les centres de soin, le SPIP...) permettent de réfléchir collectivement aux solutions possibles d'insertion et apportent une cohérence quant à l'accompagnement mené auprès de ce public. Ces jeunes adultes sont de ce fait moins en opposition quant aux aides proposées et nous pouvons davantage garantir un soutien vers une reprise d'autonomie.

Étant donné notre présence sur le quotidien et la vie collective au sein de l'établissement, nos observations nous permettent d'intervenir en fonction de leurs avancées ou échecs et nous portons une attention rapprochée structurante qui vont pour certains leur permettre de grandir.

Les indicateurs vont être : la gestion des horaires d'une journée, l'hygiène corporelle, la propreté et tenue des chambres mises à disposition, le soin du corps et des vêtements, l'assiduité en formation ou l'emploi....

Âges moyens des personnes hébergées ou accompagnées par dispositif d'accueil :

- ✓ Hébergement d'insertion : 38 ans, variant entre 20 et 69 ans ;
- ✓ Hébergement d'Urgence : 59 ans, variant entre 53 et 63 ans ;
- ✓ Pension de Famille : 55 ans, variant entre 34 et 75 ans ;
- ✓ Logement Temporaire : 49 ans, variant entre 32 et 65 ans ;
- ✓ Lits Halte Soins Santé : 42 ans, variant entre 21 et 75 ans ;
- ✓ Travail d'Intérêt Général : 27 ans, variant entre 20 et 40 ans.

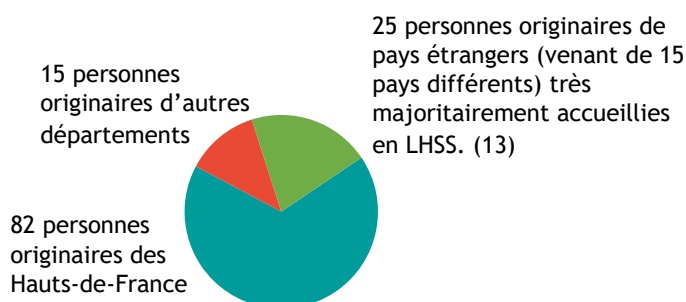
Remarques :

- ✓ Une vraie constance des âges moyens d'une année sur l'autre ;
- ✓ La seule évolution notable concerne la Pension de famille qui glisse d'un âge moyen de 47 ans en 2018 à 55 ans. Cet indicateur confirme l'évolution pas à pas de notre Pension de Famille vers le standard de ce dispositif ;
- ✓ Les amplitudes d'âges restent constantes d'une année sur l'autre mais surtout elles sont très larges en particulier pour l'hébergement d'insertion, le Pension de Famille et le LHSS.

Des origines les plus diverses :

L'établissement recherche, dans l'intérêt des personnes accueillies, une certaine mixité entre les profils personnels (âges, expériences passées...) et judiciaires (sortie de prison, aménagement de peines...) des résidents. Ceci l'amène à déployer des contacts avec d'autres centres de détention en complément de la Maison d'Arrêt d'Amiens et d'accueillir des personnes pouvant présenter des particularités psychiques qui le conduisent à étayer l'accompagnement en amont de l'accueil et donc à développer ses partenariats. Cela entraîne pour l'équipe éducative une vigilance sur le non-respect des différences et une mobilisation permanente sur l'acceptation de l'autre dans sa diversité.

- ✓ Origine géographique :



- ✓ 45% des personnes accueillies (soit 56) viennent du département de la Somme, 78% des Hauts de France ;
- ✓ le nombre de personnes originaires d'autres départements que ceux des Hauts de France a diminué de moitié passant de 29 en 2018 à 15 en 2019 (dont 6 d'Île de France et 2 de départements d'Outre-Mer) ;
- ✓ le nombre de personnes d'origine étrangère a doublé passant de 13 en 2018 à 25 en 2019.

Niveau de formation :

Ci-dessous, un état représentatif des niveaux de formation des résidents accueillis en 2019 et l'évolution sur ces 3 dernières années :

Niveau de formation générale		2019 % âge des résidents	2018 % âge des résidents	2017 % âge des résidents
VI	Scolarité obligatoire (16 ans)	57 %	58 %	53 %
V	niveau CAP- BEP-	33 %	33 %	36 %
IV	niveau BAC et BAC	8,5 %	7 %	7 %
III	BAC + 2, niveau licence	NS	NS	NS
II	Licence et master 1	NS	NS	NS
I	BAC +5 et +	NS	NS	NS

On observe que la situation évolue peu depuis 3 ans :

- ✓ Que 10 personnes avaient le niveau Bac.
- ✓ Que plus de la moitié des résidents ont arrêté leur scolarité à 16 ans ou avant.
- ✓ Qu'un tiers a fréquenté le collège ou atteint le niveau CAP/BEP.

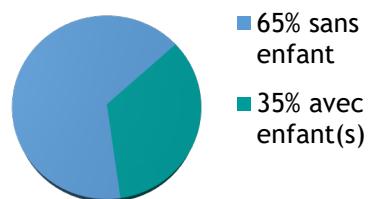
On mesure donc combien le chemin de l'emploi s'annonce semé d'embûches

Rappel d'autres constats réalisés par le sociologue Ph COMBESSIE qui s'appuie sur une enquête de 2014² montrant que les justiciables incarcérés sont plutôt issus de milieux sociaux défavorisés ou très modestes qui n'ont pas été longtemps à l'école, 76% ne dépassent pas le niveau CAP, 43% n'ont aucun diplôme, 10% sont en situation d'illettrisme ... »

Sur ces éléments, au cours de l'année 2019, nous nous sommes rapprochés d'AUXILIA afin de mutualiser leur expérience dans le domaine de la transmission des savoirs de bases pour co-animer, sur la base d'un outil pédagogique expérimental construit par AUXILIA, des groupes de remise à niveau transversalement pour tous les publics accueillis dans un établissement d'hébergement de l'ÎLOT à Amiens.

Situation familiale des personnes accueillies en 2019 :

² extrait de la revue ASH N°3103 du 23/03/2019



Les résidents sont hébergés seuls et nous observons que 35% d'entre eux sont parents. Si certains peuvent se montrer discrets sur leur statut de père lors de leur admission, souvent parce que l'incarcération et/ou la rue les a écartés de cette préoccupation affective qu'ils tentent de masquer, il n'empêche que la question de cette parentalité est prégnante dans leur vie quotidienne. Les entretiens socio-éducatifs qui sont menés démontrent que la parentalité reste essentielle pour leur reconstruction.

Il est nécessaire d'accompagner cette reconstruction de la relation parentale, parfois de soutenir la revendication de droits mais aussi d'encourager et d'aider à l'exercice des devoirs de père. Ainsi, comme chaque année, l'équipe a accompagné, physiquement, des résidents lors de leurs premières rencontres avec leur(s) enfant(s). Ces visites se sont construites en cohérence avec les jugements en assistance éducative et avec l'action d'associations partenaires (association *Yves Lefebvre* pour les visites médiatisées, APREMIS pour l'action relais parents-enfants intervenant en détention, ou *La Sauvegarde*), mais aussi avec les référents de l'ASE du CD de la Somme. Même si plusieurs résidents s'autorisent et entament des démarches afin de renouer du lien avec leur(s) enfant(s), d'autres occultent ce champ jusqu'à ne verbaliser aucune demande ou délivrance d'information concernant cette partie de leur vie.

Tous ces aspects peuvent être abordés avec le résident afin qu'il chemine vers une réflexion autour de sa parentalité et du rôle à jouer pour lui et pour l'intérêt de l'enfant.

Illustration de situations de résidents pères accompagnés en 2019

Monsieur L. sans solution d'hébergement dormait à la rue depuis presque 3 mois et bénéficiait d'une nuit en urgence à la Passerelle avant son admission au sein de notre établissement en date du 27/02/2019. Monsieur souhaitait un lieu sécurisant afin de se poser et entreprendre des démarches prioritaires à un nouveau départ.

Monsieur L. a connu de multiples incarcérations. Dès son accueil, Monsieur a engagé des démarches pour reprendre une formation, la mise à jour de ses droits et à mener une réflexion quant à son projet d'installation future. Durant son hébergement, Monsieur a fait la connaissance d'une femme hébergée au sein d'un autre établissement de l'association, ils ont tous deux envisagés de rapidement vivre en concubinage.

L'accompagnement mené avec Monsieur L. a été de les orienter vers le SIAO pour une demande en couple dans l'établissement dans lequel Madame était hébergée. Un enregistrement vers la structure « *Îlot Louis Thuillier* » a donc été effectué. Monsieur a donc quitté notre établissement pour s'installer en concubinage avec Madame dans un studio au sein du CHRS Îlot Thuillier.

Monsieur C. a intégré l'établissement après 8 ans d'incarcération. Monsieur est père d'une fille âgée de 10 ans et est séparé de la mère de sa fille qui, avec Monsieur C., entretient de bon rapport. Il voit donc sa fille régulièrement et dans de très bonnes conditions. Monsieur se déplace à Lens pour la rencontrer, ils partagent ensemble des temps de jeux et sorties extérieures.

Monsieur a entrepris de multiples démarches, dont la reprise d'une activité professionnelle. Monsieur a intégré une formation professionnelle rémunérée afin d'obtenir les Certificats d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES), une demande de logement a été instruite. Monsieur a intégré une résidence sociale afin de permettre à sa fille de lui rendre visite plus facilement.



Concrètement, en 2020, nous souhaitons nous doter d'un outil de maintien et de développement des liens familiaux en louant à proximité des Augustins un appartement qui puisse permettre à certains de nos résidents d'exercer leurs droit de visite et d'hébergement les mercredis, les week-end ou pour les vacances.

Situation administrative :

Des démarches administratives en augmentation et à ne pas négliger :

Carte d'identité, Complémentaire santé solidaire, ouverture de compte bancaire, inscription pôle emploi, déclaration d'impôt, demande de RSA, toute demande liée au droit des étrangers (demande d'asile, AMU, AME)... telle est la liste non exhaustive des actions à mener avec une personne accueillie et notamment celles sortant de détention.

En effet, une majorité, à leur arrivée est dépourvue de tous documents à jour, essentiels à leurs démarches d'insertion. Non seulement ces démarches sont fastidieuses mais elles nécessitent des temps d'attente inhérents aux diverses administrations ; de plus certaines démarches ne peuvent se faire parallèlement (CNI avant toutes autres démarches par exemple). Cela implique de surcroît la recherche de financement pour le paiement de pièces à joindre (photo d'identité, timbres fiscaux...).

Ce temps qui peut s'étaler sur plusieurs semaines voir plusieurs mois est facteur d'angoisse et de tension pour les personnes accueillies.

Focus sur les personnes sous protection judiciaire des majeurs :

En 2019, 10 personnes accueillies étaient concernées par une mesure de protection des majeurs (8 tutelles et 2 curatelles) ; dont 2 à notre initiative. L'UDAF, l'ATS et un mandataire libéral exercent ces mesures à Amiens.

Ce chiffre démontre la fragilité, la vulnérabilité d'un profil de public dont le besoin de contrôle est ordonné par la justice.

Le partenariat avec les mandataires est primordial afin de coordonner notre accompagnement et de mener à bien le devenir des personnes accueillies. Des rencontres sont régulièrement programmées dans l'intérêt de la personne afin de croiser nos observations et valider plusieurs actions nécessitant l'aval du mandataire.

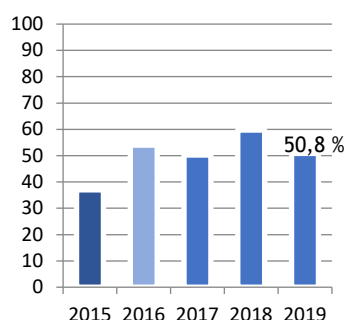
Toutefois l'incompréhension pour certains usagers, notamment sur les modalités autour du budget (argent de poche hebdomadaire, demande d'achat exceptionnel) peut entraîner quelques tensions à l'encontre des mandataires. Il s'agit pour nous de reprendre avec les personnes le sens de ces mesures et de réexpliquer les termes et obligations.

À noter : en 2019, 15 personnes étaient reconnues dans leur handicap et étaient allocataires à ce titre, 5 d'entre elles étaient accueillies sur les Lits Halte Soins Santé.

État de santé :

111 des 124 adultes hébergés ou accompagnés en 2019 (soit 88,9%) rencontraient au moins une difficulté de santé avérée. **C'est le frein principal à lever pour un projet d'insertion durable, or la proportion de personnes concernées est stable à ce niveau élevé depuis 3 ans.** Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires de la santé, d'accompagner les personnes accueillies vers une prise en charge médicale adaptée qui permet de surmonter leurs troubles et/ou d'atteindre un équilibre et une stabilité compatible avec la mise en œuvre de leur projet de vie.

A - Les addictions



64 personnes souffraient d'addiction (dont 22 à plusieurs produits : alcool, autres substances psychoactives, jeu, médicaments)

Sur les 4 années antérieures, on notait une évolution constante des problématiques de dépendance chez les personnes accueillies. La proportion de résidents souffrant d'addictions était passée de 37% en 2015 à 59.7% en 2018. Elle se maintient en 2019 au niveau de 2017. Ces dépendances sont liées à des poly addictions ; alcool + autres produits (stupéfiants, médicaments...) mais nos résidents ne sont pas exempts des phénomènes plus récents ; écrans, jeux.

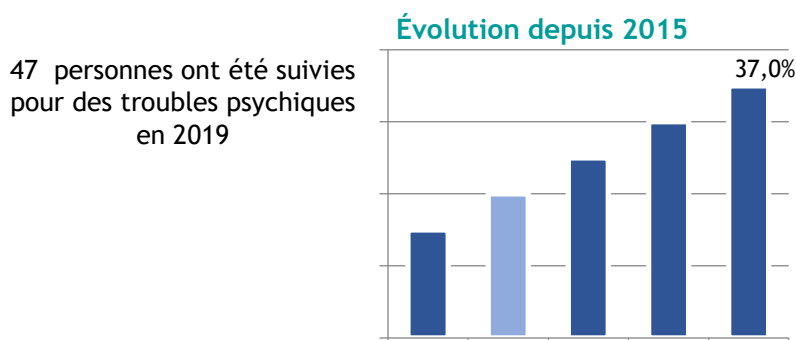
2019/2018	Pension de famille	Insertion	Logement Temporaire	Hébergement d'Urgence	Lits Halte Soins Santé
Une seule addiction	19 / 16	35 / 32	6 / 7	3 / 5	9
Deux addictions (ou plus)	6 / 11	15 / 18	1 / 0	1 / 4	1
Représentation pour 2019 :	soit 68% des résidents	soit 74% des résidents	soit 60% des résidents	soit 60% des résidents	soit 21% des patients

On peut confirmer que les modes de consommations destructeurs observés en 2018 ont perduré. Ces constats inquiétants sont partagés avec nos partenaires du soin. Ceci nous amène à travailler, en toute transparence, au travers de réunions de synthèse régulières (mensuelles ou bimensuelles) réunissant l'équipe de référents de l'établissement avec les soignants (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...) de l'ANPAA 80 et de l'association LE MAIL intervenant autour de l'addiction. Ces temps d'échanges sont essentiels pour coordonner l'action d'accompagnement à la santé que nous sommes

amenés à soutenir. Ils viennent en complément des formations que le personnel reçoit (voir page 7).

À noter : neuf résidents se sont engagés dans un sevrage, une cure, une post-cure et un résident a intégré une communauté thérapeutique en 2019.

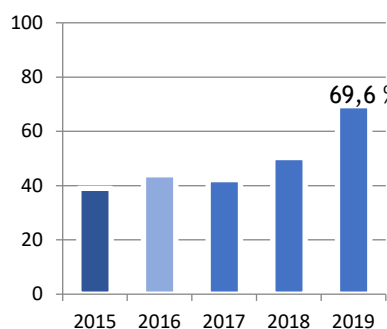
B - Les troubles psychiques



Les troubles psychiques représentent un autre phénomène dont l'évolution avait été très régulière depuis 4 années. Assez proche de 2018 elle concerne un peu plus d'un tiers des personnes accueillies. Dans la prise en charge nous nous appuyons :

- ✓ Ponctuellement sur les interventions du personnel de l'Équipe Mobile de Prévention Psychiatrique et d'Accès au Soins (EMPPAS) du Centre Hospitalier Philippe PINEL (hôpital psychiatrique d'Amiens), lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;
- ✓ l'appui de la psychologue et de l'infirmier du CRIAVS par des conseils et éclairages cliniques ;
- ✓ chaque fois que nécessaire par un accompagnement physique à l'UAO (urgence du CH Ph Pinel) ;
- ✓ régulièrement sur un partage d'observations avec les soignants des CMP ;
- ✓ et nous accompagnons quotidiennement ;
- ✓ par une grande attention à la régularité de prises de médicaments volontaires ;
- ✓ par un soutien éducatif, les résidents afin qu'ils honorent les rdv que ce soit dans le cadre de leur projet de soin ou ceux attendus par la justice.

C - Les suivis médicaux réguliers



Au final 87 personnes ont été suivies régulièrement pour un problème de santé

On observe une très forte évolution par rapport à 2018. Sensibilisés par la dégradation de la situation, nous nous sommes mobilisés sur la question de la santé, ce qui a sensiblement modifié le nombre de suivis médicaux.

Ces suivis médicaux sont le plus souvent liés à une addiction ou un suivi psychologique (voir point A et B) et dans certains cas soutenus par l'obligation de soins ou injonction dont le résident fait l'objet dans le cadre d'un suivi judiciaire. Cependant de nombreux résidents s'autorisent à prendre en compte des besoins de soins somatiques qui ont fait l'objet de négligences antérieures ou qui en sont les conséquences. Nous les encourageons à réaliser des bilans de santé et organisons pour cela des sessions collectives (voir le point D).

Une attention particulière est portée à ce que chaque résident ait choisi son médecin traitant, bénéficie d'une bonne couverture sociale et si possible d'une mutuelle. Un réseau complet de praticiens (ex : dentistes, podologue) a été constitué et est entretenu au mieux.

D - Les actions de prévention

Les ateliers actions de prévention des risques :

Comme chaque année ces actions se sont déroulées dans l'établissement, sur proposition de partenaires du soin à destination de tous les résidents qui y participent de manière volontaire.

- ✓ Des interventions collectives sur les risques liés aux conduites addictives avec différents supports pédagogiques, avec le service de prévention de l'association *Le Mail*.
- ✓ Une intervention de l'association AIDES sur la thématique des pratiques sexuelles à risque, suivi d'une proposition de dépistage du SIDA.

Les ateliers de promotion de la santé :

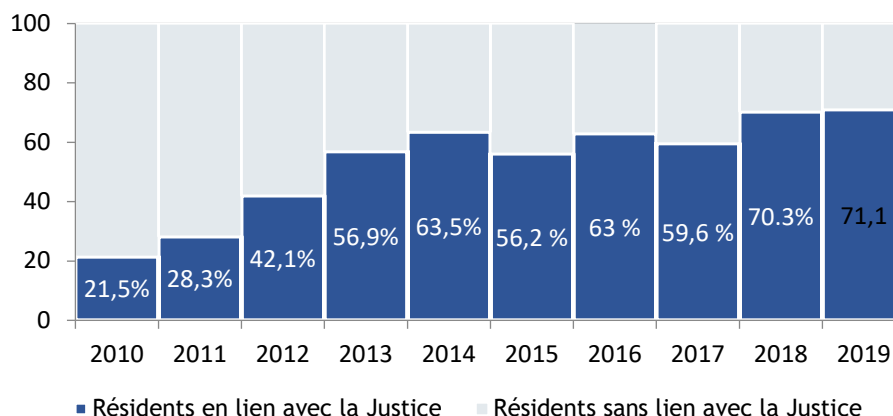
Sur cette année 2019, nous avons en lien avec la CPAM mené une action d'information et de prévention s'articulant autour d'ateliers intitulés :

- ✓ Bien manger c'est quoi ?
- ✓ Établir des repas qui me correspondent
- ✓ Bien manger sans ruiner son budget
- ✓ S'initier à la relaxation
- ✓ Le dos comment ça marche
- ✓ La gym pour un dos en pleine forme
- ✓ Cœur et alimentation
- ✓ Cœur et tabac

Ces actions se sont déroulées sur 13 demi-journées et le nombre de résidents qui ont participé a oscillé entre 12 et 6 résidents par action. Elles touchaient les différents dispositifs (LHSS, Pension de famille et CHR). Actions qui sont parfois en soutien à la préparation pour un départ en logement autonome.

4. Quelle situation au regard de la Justice ?

La proportion de résidents sortant de prison ou bénéficiant d'un aménagement de peine hébergés en 2019 a atteint 71.1%.



Ce taux est à contextualiser compte tenu des critères d'admission en Lits Halte Soins Santé : aucune personne sortant de prison ou se trouvant sous main de justice n'a été accueillie dans ce cadre, bien que des liens aient été établis avec le service de soins en détention de la maison d'arrêt d'Amiens.

Ce taux représente 65 personnes en 2019 contre 84 en 2018. En effet le tableau ci-dessus ne compte ni les personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG), ni les personnes hébergées en Lits halte soins santé (LHSS). Or, si le nombre de personnes en TIG est constant celui des patients en LHSS est plus important : on est donc sur un rapport de 65 sur 90 alors qu'en 2018 le rapport était de 84 sur 119.

Si on calcule sur le total des personnes accueillies, le taux est de 51.2%.

Proportion de personnes sous main de justice par dispositif d'accueil (à l'arrivée) :

- ✓ 90% des personnes accompagnées en Logements Temporaires, conformément à l'historique (continuité de l'action d'ARAPEJ 80) et au projet de service ;
- ✓ 85% des personnes en hébergement d'Insertion ;
- ✓ 50% des personnes hébergées en Pension de Famille.

Motifs d'incarcérations des personnes sortant de détention et hébergées en 2019 et évolution :

Motifs des incarcérations	2019 Nbre de résidents	2018 Nbre de résidents	2017 Nbre de résidents
Outrage / Rébellion	2	0	0
Recel	0	0	1
Escroquerie	0	0	0
Cambriolage	2	1	1
Homicide / Meurtre	5	4	6
Viols / Agressions sexuelles (mineurs/ majeurs)	18	16	21
Violences (dont conjugales et / ou familiales)	6	15	14
Conduite sous l'emprise de l'alcool / sans permis	1	0	5
Infraction à la loi sur les stupéfiants	12	11	12
Vols simples, aggravés, avec violence, avec dégradations...	4	4	10

La connaissance des faits ayant amené l'incarcération n'est pas une condition à l'accueil. C'est au cours de l'accompagnement que des informations émergent plus ou moins selon la relation qui s'établit avec le résident. Par conséquent, l'évolution est à relativiser car nous n'avons pas connaissance de tous les motifs. D'autre part, le nombre de personnes accueillies est différent chaque année.

Situation judiciaire (au 01/01/2019 ou à l'entrée) des personnes accueillies en lien avec la Justice :

Sous main de justice avant le jugement : 10,0 %

- > Contrôle Judiciaire (CJ) : 6 personnes
- > Assignation à Résidence sous Surveillance Electronique (ARSE) : 1 personne

Peine alternative à la détention : 17,3 %

- > Travail d'Intérêt Général (TIG) : 10 personnes
- > Sursis avec Mise à l'Épreuve (SME) : 3 personnes

Aménagement de peine alternative à la détention : 5,7 %

- > Placement sous Surveillance Electronique (PSE) : 1 personnes

Aménagement de peine après la détention : 17,1 %

- > Placement sous Surveillance Electronique (PSE) : 19 personnes
- > Libération Conditionnelle (LC) : aucune personne

Sortie de prison avec des obligations judiciaires : 47,1 %

- > Sursis avec Mise à l'Épreuve (SME) : 14 personnes
- > Suivi Socio-Judiciaire (SSJ) : 19 personnes

Fin de peine : 2,8 %

- > Sortie de prison sans obligation judiciaire : 2 personnes

Évolutions 2016/2019 :

Depuis 4 ans, la répartition entre les différentes mesures judiciaires est très stable. Cependant, on peut rappeler :

- ✓ que les sorties de prison avec obligations judiciaires restent la situation de la très grande majorité des personnes accueillies. On peut penser que l'accueil dans un établissement avec accompagnement est un « outil » soutenant à la réalisation des obligations. Les CPIP du milieu fermé qui sollicitent notre établissement en ont pris la mesure. Ils donnent ainsi aux futurs résidents les meilleures chances de réussite.
- ✓ Les Suivis Socio-Judiciaires diminuent faiblement comme les Sursis avec Mise à l'Epreuve.
- ✓ La Liberté Conditionnelle n'apparaît pas cette année pas plus que la Contrainte Pénale.
- ✓ Les Contrôles Judiciaires restent très faibles, ce n'est pas un positionnement volontariste de l'association, même si les liens avec les structures exerçant ces mesures (l'ASECJA, l'AEM à Amiens) sont intéressants et deviennent plus étroits.

Au cours de l'année 2019 certaines situations judiciaires ont évoluées :

- ✓ 3 mesures de PSE se sont prolongées en SME, 4 en SSJ ;
- ✓ 3 résidents ont été incarcérés : une fin de prise en charge ayant amené une rupture des conditions d'aménagement de peine (PSE) et un non-respect des obligations.

Les personnes ayant effectué des Travaux d'Intérêt Général (TIG) dans l'établissement ont accompli leur peine en semaine ou le week-end, en participant à l'entretien des locaux avec les 2 agents de service.

- ✓ Les durées de peine ont été de 11 heures (reliquat de peine) à 140 heures ;
- ✓ 3 personnes soit 33%, n'ont pas réalisé toute leur peine (absences de mobilisation des personnes) ;
- ✓ 1 personne a trouvé un emploi dans la continuité de son TIG. Cette peine a eu un effet de remobilisation ;
- ✓ 1 personne devait la prolonger en 2019.

	Nombre de personnes encadrées	Nombre d'heures de TIG effectuées	
2010	9	446 heures	
2011	9	517 heures	
2012	3	148 heures	
2013	10*	812 heures	*10 personnes s'étant acquittées de 11 peines
2014	9	526 heures	
2015	8	570 heures	
2016	5	455 heures	
2017	6	278 heures	
2018	10	625 heures	
2019	9	369 heures	

À noter : en 2019, un résident a effectué des TIG à l'extérieur de l'îlot.

Les personnes placées sous surveillance électronique (PSE), comme aménagement de peine (12) ou plus rarement en alternative à la prison (3) :

	Nombre de personnes hébergées en PSE	Nombre de personnes hébergées en PSEM	Nombre total de jours d'accueil
2010*	2	0	163 jours
2011	6	0	559 jours
2012	7	0	643 jours
2013	12	0	1 920 jours
2014	15	1	1 991 jours
2015	9	2	1 270 jours
2016	11	0	1 045 jours
2017	10	0	1 208 jours
2018	13**	0	1 124 jours
2019	15	0	1807 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

** parmi ces personnes, une a effectuée deux périodes de PSE sur l'année

Contrairement aux années antérieures, le SPIP de la Somme n'a pas orienté la majorité des personnes (4). Fort de la signature d'une convention avec la DISP, fin 2018, qui élargit à la région Hauts de France la possibilité d'accueil, Bapaume (3), Sequedin (1), Creil (2), Liancourt (3), ont sollicité notre établissement. Nous avons accueilli aussi 1 personne du centre de détention de Châteaudun (28).

Ces mesures ont duré en moyenne presque 3 mois avec des amplitudes variables de 8 jours à plus d'un an. Au 31 décembre 2018, 4 personnes étaient sous surveillance électronique.

Ces chiffres, au regard des demandes qui se sont accélérées en fin d'année 2019, pourraient continuer à croître. La mise en œuvre de la loi pénitentiaire du 29/03/2019 et notamment la mise en application de la procédure de Liberté Sous Contrainte (circulaire du 27/05/2019) devrait favoriser le développement des aménagements de peines. Ils pourraient être plus nombreux et plus diversifiés. Cette possible évolution nous a amené au cours de l'été à envisager des extensions de places et/ou d'ouvertures à d'autres mesures, en particulier au Placement Extérieur.

Les obligations ou injonctions posées par la justice :

L'équipe socio-éducative joue un rôle essentiel d'explication et d'accompagnement dans ces obligations. Les CPIP ne s'y trompent pas ; cela accroît nos échanges, développe notre lien de confiance, multiplie nos contacts avec le secteur du soin. Ces différentes **contraintes posées par la justice l'ont été à l'encontre de 84% des résidents**, soit 75 en relation et/ou en réparation des actes pour lesquels ils ont été condamnés. Ceci se traduit pour l'équipe socio-éducative par l'exercice d'alertes auprès des résidents afin qu'ils honorent leurs obligations.

a - Au regard des addictions :	2019 Nbre de résidents	2018 Nbre de résidents	2017 Nbre de résidents
Obligation de soins addictologie	22	26	21
Injonction de soins addictologie	9	14	10

b - Au regard du soin psychologique :	2019 Nbre de résidents	2018 Nbre de résidents	2017 Nbre de résidents
Obligation de soins psychologique	17	16	8
Injonction de soins psychologique	16	19	21

c - Au regard des autres obligations de justice :	2019 Nbre de résidents	2018 Nbre de résidents	2017 Nbre de résidents
Interdiction de territoire géographique	20	18	12
Remboursement des parties civiles	35	36	33
Interdiction de fréquenter les débits de boissons	8	13	9
Interdiction de fréquenter des lieux destinés aux enfants	18	14	13
Autre	7	15	0

5. Les parcours accomplis

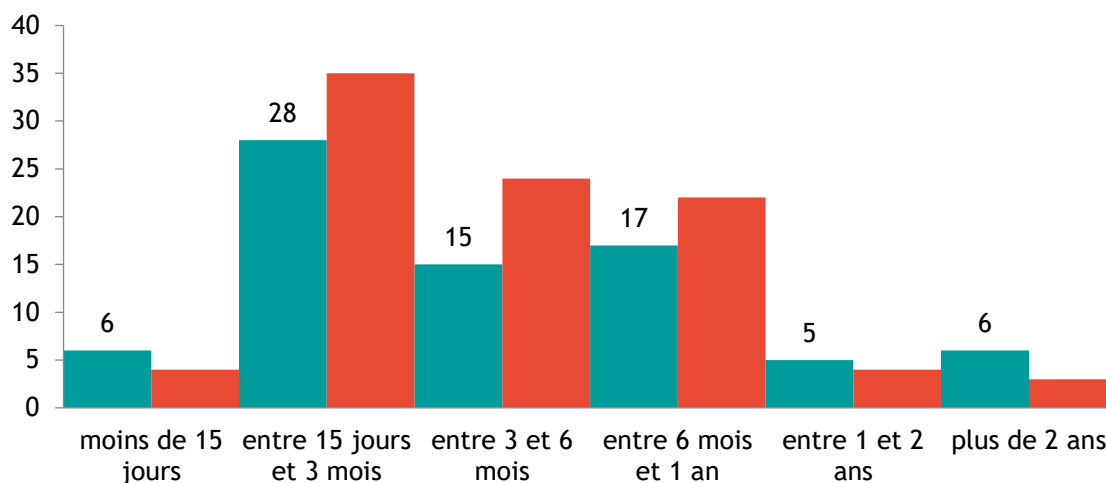
La durée des séjours :

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2019, tous dispositifs confondus, s'est maintenu à 6,8 mois. Cependant, si l'on prend en compte les résidents qui sont arrivés en 2019 et qui n'étaient pas encore sorties au 31 décembre 2019, la durée moyenne de séjour s'élève à 10 mois.

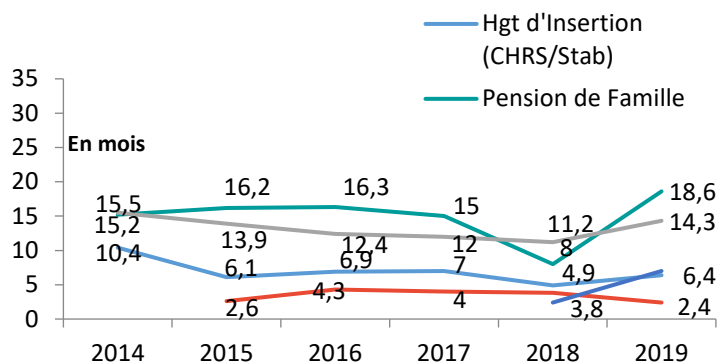
	Nombre de personnes hébergées	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2011*	53	23	15,8	43%
2012*	59	22	13,9	37%
2013	101	59	8,6	58%
2014	93	56	12,1	60%
2015	102	53	11,8	52%
2016	108	64	10,1	59%
2017	135	82	9	61%
2018	153	92	5,4	60%
2019	132	77	6,9	58,4%

*2011 et 2012 sont des années de transition avec accueil en modulaires durant la rénovation du bâtiment.

Répartition des personnes sorties en 2019/2018 par durée de présence dans l'établissement, la dynamique se situe bien pour le plus grand nombre dans une durée d'accueil comprise entre 15 jours et 1 an.



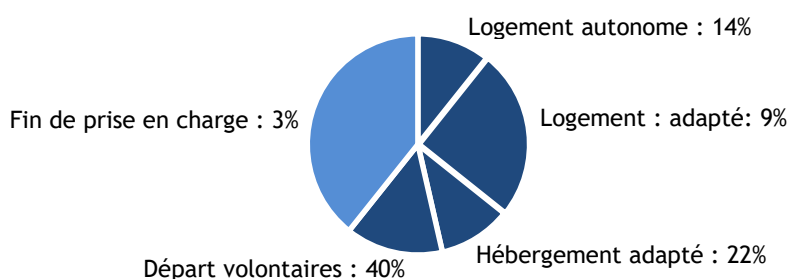
Évolution des durées de séjour depuis 5 ans en fonction du dispositif d'hébergement :



Le logement à la sortie :

78 personnes ont quitté l'établissement en 2019. Ces sorties se déclinent différemment suivant les dispositifs :

28 sorties pour l'hébergement d'insertion :



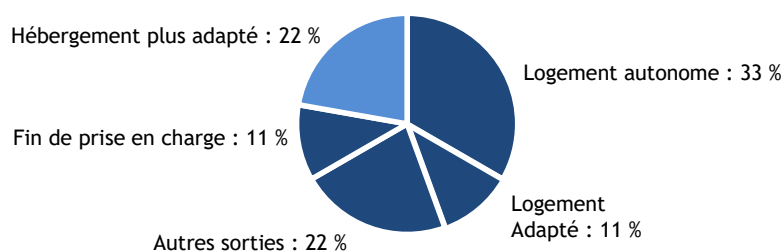
- ✓ 10 résidents sont partis avec une solution de logement plus adaptée :
 - 3 en logement autonome : 1 en parc privé en couple, 1 en parc public (OPAC d'Amiens), 1 a intégré une résidence en centre de formation ;
 - 7 en logement adapté : 2 en Logement Temporaire (logement diffus des Augustins), 3 en Pension de Famille aux Augustins, 2 en Résidence Sociale (Coallia et Avenir).
- ✓ 3 résidents sont partis avec une solution d'hébergement plus adaptée : les 3 en CHRS, 2 aux Augustins le troisième a intégré Thuillier avec sa compagne ;
- ✓ 4 résidents sont partis volontairement, tous en solidarité amicale ou familiale ;
- ✓ 11 résidents ont faits l'objet de sanctions ayant entraîné une fin d'hébergement ; 7 sont partis après avoir été mis en lien avec le 115, 1 a trouvé une solidarité, 3 ont été incarcérés dont 2 en situation de Placement sous Surveillance Electronique.

La durée moyenne de séjour (6,4 mois, voir annexe : p.49) est conforme à ce type d'hébergement. Elle peut varier d'une année sur l'autre en raison de séjours très courts (quelques jours) du fait d'une inadaptation de l'offre à l'attente du résident (2 à 3 chaque année) ou de séjours très longs (plusieurs années) du fait de situations administratives complexes (aucune en 2019).

9 sorties pour la Pension de Famille :

La durée moyenne de séjour est atypique pour ce type d'accueil, mais en parfaite cohérence avec le projet associatif d'accompagner toute personne accueillie dans un projet de vie qui amène à quitter l'îlot.

La prise en compte de la dimension temporelle (du besoin de disposer de temps pour certains profils de personnes) n'est pas incompatible avec une dynamique de projet.



Des sorties qui diffèrent par le types de solutions recherchées :

- ✓ 3 résidents ont accédé au logement autonome, obtenus auprès de la SPIP dans le cadre d'une orientation Logement d'Abord, auprès d'ICF Nord Est, le dernier ayant rejoint un logement avec sa sœur ;
- ✓ 1 résident a intégré le dispositif Logement Temporaire des Augustins. Il est dans l'attente d'une attribution auprès d'un bailleur public ;
- ✓ 2 ont été réorientés vers des hébergements plus adaptés prenant en compte leur problématique de santé : 1 hospitalisé, 1 admis en communauté thérapeutique ;
- ✓ 1 a fait l'objet d'une fin de prise en charge qui l'a toutefois amené à poursuivre son projet de soin (sevrage et cure), une personne a été incarcérée et une est décédée dans l'établissement.

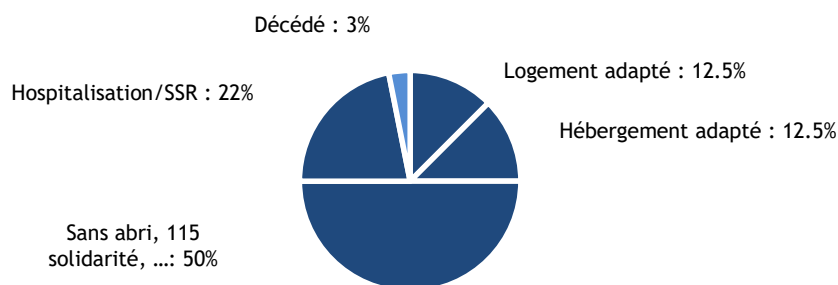
6 sorties pour le Logement Temporaire :

Conformément à ce dispositif qui offre la possibilité aux résidents accueillis une situation d'attente avant l'attribution d'un logement :

- ✓ 5 résidents ont accédé au logement autonome, 2 obtenus auprès de la SIP dans le cadre d'une orientation Logement d'Abord, 2 auprès de l'OPH d'Amiens ;
- ✓ le dernier a interrompu son parcours d'insertion dû à une hospitalisation.

La durée moyenne de séjour reste toutefois trop importante (14 mois, voir annexe : p.49) bien au-dessus des objectifs de ce dispositif.

32 sorties pour les LHSS :



- ✓ 4 patients sont partis à la fin des soins avec une solution de logement plus adaptée : 1 en logement autonome (parc privé), 3 en logement adapté ; 1 en Pension de Famille aux Augustins, 1 en Résidence Sociale dans l'Oise, 1 en Internat scolaire à Amiens ;
- ✓ 4 patients sont partis avec une solution d'hébergement plus adaptée : 3 en CADA (à Noyon, Compiègne et Creil), 1 a été maintenu en LHSS mais transféré au SATO à Compiègne ;
- ✓ 16 patients sont partis à la fin des soins sans nouvelle solution : 1 en solidarité, 7 en hébergement d'urgence (dont 2 personnes exclues), 8 sont partis sans laisser d'adresse ;
- ✓ 7 patients ont dû être hospitalisés de nouveau ou admis dans un service de soin de suite ;
- ✓ 1 patient est décédé dans sa chambre.

16 personnes n'ont pas mis à profit leur accueil en Lit Halte Soins Santé pour s'extraire de l'extrême précarité et :

- ✓ se projeter dans un parcours de soins et d'insertion,
- ✓ accepter de se poser durablement et de vivre dans un habitat, avec un cadre de vie collective.

Il s'agit de personnes avec un long parcours d'errance, d'un historique de vie à la rue, pour qui l'élaboration d'un projet de stabilisation est complexe et difficile à maintenir dans la durée, mais également de personnes en situation irrégulière pour lesquelles les possibilités de sortie hors hébergement d'urgence sont inexistantes. Il arrive aussi que ces personnes choisissent de poursuivre leur projet migratoire

3 sorties pour l'Urgence :

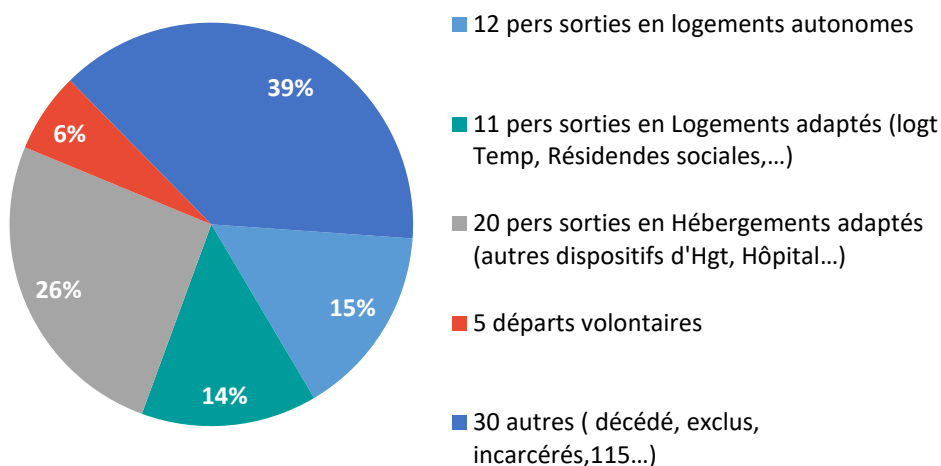
Pour les 3 personnes accueillies en Urgence sorties en 2019, dont la durée moyenne de séjour a été de 7 mois :

- ✓ 2 sont parties sans laisser d'adresse ;
- ✓ 1 a rejoint son pays d'origine (la Pologne) en solidarité familiale.

Synthèse des sorties :

Sur les 78 personnes sorties en 2019, 43 personnes, soit 55,1 % d'entre elles, sont sorties positivement au regard du logement. C'est-à-dire ont accédé à un logement autonome (15.4%), un logement accompagné (14.1%) ou sont sorties pour un hébergement plus adaptés (25.6%) à leur situation.

Répartition globale des sorties 2019 :



La diversité des solutions témoigne autant des dispositifs mobilisés que des partenaires associés. Les chiffres ci-dessus illustrent notre volonté permanente de rechercher des solutions adaptées à chaque situation et de travailler en réseau.

Notre accompagnement d'insertion vise à permettre au résident quand il est prêt à accéder à un logement autonome d'obtenir une attribution rapidement. De son côté, le juge de l'application des peines (JAP) peut apprécier la situation du même résident différemment et ne pas autoriser l'accès au logement dans l'immédiat. Ceci peut l'amener à refuser un départ trop rapide de notre structure. C'est flatteur pour le cadre que nous proposons et la confiance que le juge nous accorde, mais cela peut rallonger la durée de séjour.

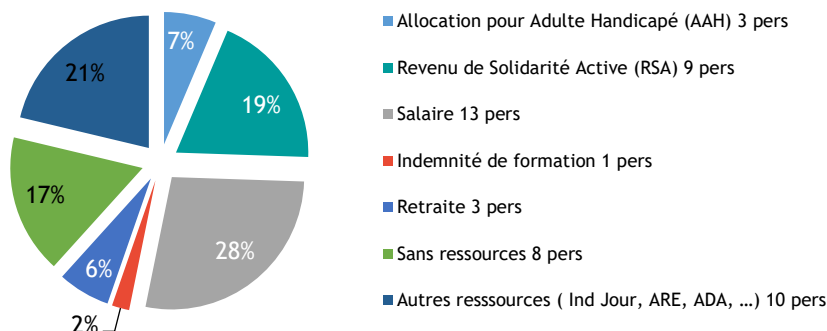
Le « Logement d'Abord » : nous avons positionné 3 résidents sur cette offre d'accompagnement, si l'on a pu apprécier une accélération de l'accès au logement, force a été de constater qu'aucun accompagnement spécifique n'a été mis en place pour prendre le relai sur les fragilités repérées et persistantes.

Ainsi l'équipe éducative a dû répondre aux sollicitations des résidents ayant accédé au logement autonome et ayant pu rencontrer à nouveau, des difficultés matérielles, administratives ou de santé.

Les ressources à la sortie :

Pour les 47 personnes sorties positivement au regard du logement en 2019, 4 sur 5 avaient des ressources diverses.

La répartition de leurs ressources se présentait ainsi :



Quelques évolutions sensibles très positives :

- ✓ la représentativité des ressources correspondant à des prestations est en baisse en 2019 de 63% à 47% (dont le RSA de 33% à 19% et l'AAH de 20% à 7%) par rapport à 2018 ;
- ✓ Les salariés sont plus nombreux qu'en 2018 : 28% contre 20% ;
- ✓ Par contre, le nombre de personnes sorties sans ressources passe de 2 à 8 soit une représentativité de 17% pour 4% en 2018. Ces personnes ont été accueillies soit en solidarité(1), soit ont poursuivi leur parcours sur un autre dispositif (7) de l'établissement avant de recouvrer des ressources.

Ces évolutions sont rassurantes quant à la qualité des sorties. En effet, les ressources plus stables apportent plus de garanties de maintien dans le logement et donc de pérennité, à l'inverse des inquiétudes que nous évoquions en 2018.

Retour à l'emploi : trouver un second souffle

Les résidents qui ne bénéficient pas d'un accompagnement renforcé proposé par les services de Pôle Emploi ou de CAP Emploi (structure d'accompagnement dédiée aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés) ont pu, sur la base d'une adhésion volontaire, être accompagnés au sein même du CHRS, par une Conseillère en Insertion Professionnelle salariée de L'Îlot.

Cet accompagnement intervient en parallèle, en soutien et en complément de celui de l'équipe éducative et bien sûr en collaboration avec cette dernière. Il est individualisé, personnalisé et vise à permettre aux résidents qui se sentent prêts et le souhaitent, d'élaborer un projet professionnel, de se projeter dans un avenir professionnel et de s'inscrire dans un parcours d'accès à l'emploi dans un terme parfois court, quand d'autres nécessiteront un temps plus long. Cette construction se fait pas, selon un schéma qui n'est pas commun à tous mais au contraire en essayant le plus possible de s'adapter à chacun en prenant en compte les parcours de vie, les difficultés et contraintes individuelles.

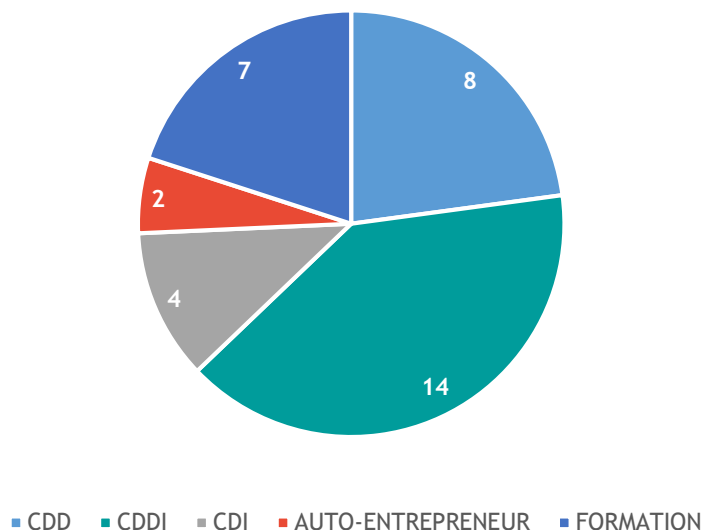
Durant l'année 2019, ce sont 28 personnes qui ont été suivies dans ce cadre, pour un total de 156 entretiens individuels menés. Cet accompagnement visait à :

- ✓ l'investissement dans la construction d'un parcours d'accès à l'emploi en menant une réflexion autour du projet professionnel, en définir les étapes ;
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mettre à jour l'espace personnel Pôle Emploi, etc.) ;
- ✓ la recherche des solutions de formation requises par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi, le contact avec des organismes de formation, des entreprises, des structures de l'insertion par l'activité économique et de l'emploi temporaire ;
- ✓ la participation à des sessions de recrutement (formation ou emploi) et le décrochage d'entretiens avec des entreprises du secteur aidé comme des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, (Humando, Interinser), ou des Chantiers d'Insertion (Les Astelles, la Citadelle), et du secteur traditionnel (Véolia, etc...) ;
- ✓ L'entrée en formation certifiante (préparation à des titres professionnels de niveau V) ou à des contrats de travail (intérim CDDI, CDD, voire CDI).

Situation professionnelle à la sortie :

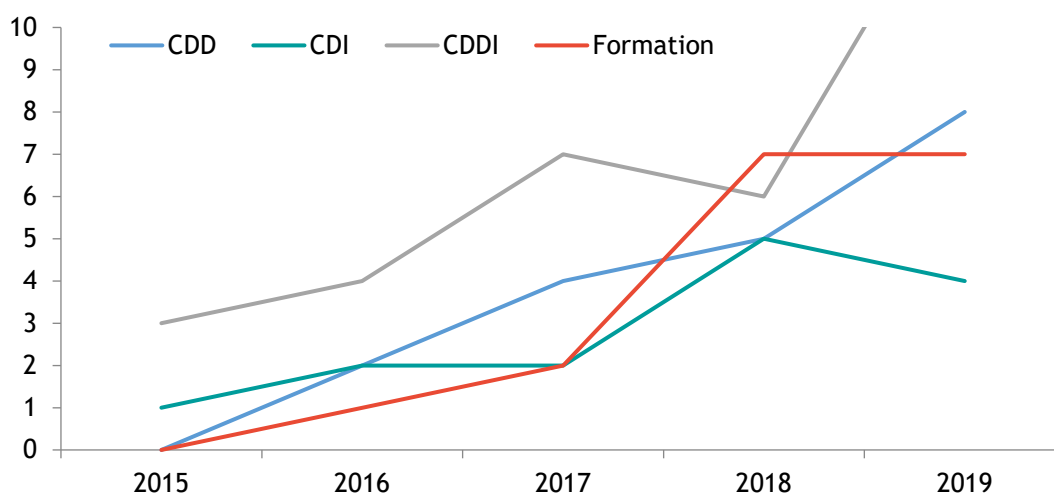
Parmi les personnes sorties en 2019, 35 personnes étaient en emploi ou en formation (contre 24 en 2018) :

Situation professionnelle des personnes sorties en 2019



Certains accompagnements se sont étirés dans la durée quand d'autres ont été à peine amorcés, révélant ainsi une grande disparité dans les situations et la difficulté à se projeter dans un retour à la vie professionnelle parfois après une profonde rupture, une très longue absence.

Évolution des situations professionnelles des personnes sorties sur les dernières années



LES AUTRES FAITS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Les travailleurs sociaux qui utilisent depuis 2018 le logiciel de suivi des parcours des résidents (SIHAM) ont poursuivi son appropriation. Cet outil centralise toutes les informations concernant les personnes accueillies, il simplifie les rédactions du Projet Personnel Individualisé (PPI) et de la synthèse en fin de parcours, mais aussi :

- ✓ l'extraction de données pour analyser nos pratiques de manière quantitative et qualitative ;
- ✓ de répondre aux très nombreuses enquêtes de nos financeurs en quête de visibilité.

Il a vocation à devenir le support à l'évaluation continue des parcours des personnes accompagnées, pratiquée de manière conjointe entre le travailleur social et le résident dont il est référent.

L'année 2019 a été marquée par une phase d'expérimentation de l'outil d'évaluation « L'étoile de la progression » :

Nous avons souhaité dans le cadre de l'accompagnement éducatif s'appuyer sur un outil d'évaluation complémentaire au suivi. L'association l'îlot a fait le choix d'utiliser cet outil d'évaluation afin de mettre la personne accueillie au centre de son accompagnement.

Cet outil a été proposé à un échantillon de 12 résidents sous main de justice. Les items (10) proposés dans le cadre de cette étoile de progression concernent la santé, le bien-être, les comportements à risques, les espoirs et les rêves, l'intégration sociale et l'engagement, l'étude et le travail, le respect des limites, le rythme de vie, la situation matérielle et financière et l'insertion professionnelle.

Au cours du suivi éducatif et social, nous avons pu inclure cet outil d'évaluation qui après explications a bien été reçu par les résidents concernés. Les résidents ont ainsi pu faire leur auto-évaluation et constater par eux-mêmes les évolutions de leur parcours.

De notre place, nous avons pu utiliser cet outil en l'associant au Projet Personnalisé Individuel, support complémentaire lors des synthèses réalisées en équipe. Nous constatons que les résidents qui ont participé à cette évaluation sont plus sensibles aux items concernant les démarches d'insertion plus particulièrement : l'étude et le travail, la santé, la situation matérielle et financière. En effet, ces derniers viennent marquer et ponctuer leur quotidien dans cet après de vie carcérale. La détention est venue mettre en suspens leurs droits sociaux ainsi dès leur accueil, ils se mobilisent davantage pour recouvrer ces droits.

Cette auto-évaluation leur permet aussi de se réapproprier ses démarches de l'accompagnement socio-éducatif. Elle permet également de réajuster nos pratiques et de prendre appui sur l'étoile de progression pour construire nos entretiens et affiner ensemble leur projet.

Les suivis des recommandations issus de l'Evaluation Externe, du Plan d'Amélioration continu de la Qualité ainsi que celles du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, mais aussi des règles de la RGPD sont rendus complexes par le nombre important de domaine qu'ils touchent. Une chose importe est que chaque évolution dans l'établissement prend en compte ces recommandations et donc l'établissement se rapproche des différents objectifs. Des échéances se pointant (renouvellement des évaluations), un temps devra en 2020 être consacré à un point d'accomplissement.

1. Le Conseil de la Vie Sociale

En cette fin d'année 2019, un nouveau CVS est élu, et ceci se justifie par le départ des résidents membres de cette instance. Nous observons que l'ensemble de notre collectif a été sensible à la campagne menée avec un engagement dans le vote mis en place.

La composition des membres de ce Conseil à la Vie Sociale s'élève aujourd'hui à 4 personnes. Nous pouvons observer que ces mêmes résidents représentent aussi les dispositifs CHRS et Pension de Famille. Ces membres à ce jour se montrent motivés et hormis une personne, les autres sont accueillis depuis moins d'une année au sein de l'établissement.

Ce CVS s'est réuni pour élire leur président avec ensuite une réunion de travail entre les membres élus, la direction et un membre de l'équipe éducative sur de nombreux sujets de vie quotidienne. Toutefois, nous restons positifs sur la dynamique ressentie où se préparent de nouveaux projets pour l'année 2020.

2. Actions d'accompagnement collectif

Depuis plusieurs années, nous cherchons à initier des actions collectives à destination des résidents accueillis au travers de sorties, d'ateliers, d'évènements, de festivités.... Pour toute activité proposée aux résidents, un membre de l'équipe socio-éducative est référent. Il a rédigé une « fiche projet ». Il a présenté et fait partager son projet à l'ensemble de l'équipe. Il est garant du fonctionnement, de l'accompagnement et du comportement adapté que doivent avoir les résidents. Il encourage leur assiduité en synergie avec ses collègues, il recherche appui auprès de partenaires

Ces moments d'activité partagés permettent à l'équipe socio-éducative de consolider la relation, ils représentent des supports au travail éducatif sur la sociabilité et la civilité. Les thématiques sont variées (santé, solidarité, insertion professionnelle, accès aux loisirs...).

En avril 2019, une chorale a vu le jour, projet réalisé en concertation avec les résidents de deux établissements Augustins et Thuillier. Nous avons obtenu le soutien par deux membres de la Compagnie du Berger (piano et voix). Chorale qui réunit beaucoup de résidents et qui a permis une ouverture sur deux manifestations en 2019 à savoir :

- ✓ la fête des voisins dans l'enceinte du CHRS Thuillier et en lien avec La Passerelle sur le parvis de l'église St Honoré ;
- ✓ la fête de la musique sur le parvis de la cathédrale.

Après plusieurs répétitions de chants et de partage d'avril à septembre 2019, et deux manifestations nous ayant procuré le plaisir de chanter ensemble et une cohésion de groupe, nous avons pu nous présenter sur scène lors de la célébration des 50 ans de l'association. Ambiance concentrée et joyeuse, les résidents se sont rencontrés une nouvelle fois en chantant. Le public présent a repris les refrains avec un plaisir partagé. Il a pu se lire une certaine fierté dans les regards de chacun lors de cette représentation.

3. L'Îlot fête ses 50 ans à Amiens

Le 19 septembre 2019, l'ÎLOT a célébré ses 50 ans au Cloître Dewailly à Amiens. La direction de l'Association, les équipes des différents établissements d'Amiens et de Paris et nos résidents ont préparé cette manifestation afin de mettre en valeur la raison d'être de l'ÎLOT.

Nos résidents se sont investis dans la préparation de stands, présentant ainsi des créations artistiques et les productions écrites (poèmes, récits de vie...) qui ont été produits lors d'ateliers menés en lien avec la Compagnie du Berger. Travail mettant quelque fois en exergue leurs parcours de vie, ce que représentent pour eux la détention, l'hébergement et l'accompagnement à l'ÎLOT.

Ils étaient présents en grand nombre ce 19 septembre et sur toute la journée. Dès le début de la matinée, ils ont pu participer aux préparatifs, notamment à l'installation des stands. Avant le début des festivités, nous avons organisé un pique-nique que nous avons partagé à proximité de l'espace Dewailly, moment convivial et quelque peu stressant pour certains à l'idée de devoir prendre la parole en public.

En effet, sur cette journée, ils ont à la fois accueilli les invités, tenu les stands (espace santé, écriture et productions artistiques), qu'ils ont dû présenter aux représentants des institutions (Mme la sous-préfète, Mme la maire d'Amiens, et aux convives, curieux de comprendre leurs parcours et d'entendre leurs projections sur l'avenir.

Ils ont également pu présenter la lettre L du logo de l'Îlot avec grande fierté. La customisation avait été longuement réfléchi, notamment quant aux matières utilisées et au sens donné à cela. Un résident accueilli depuis un certain temps, s'est senti particulièrement investi et a souhaité être le porte-parole pour présenter le résultat devant l'assemblée.

Ils ont fortement apprécié la présence et l'intérêt porté par les partenaires tels que le SPIP, les centres de soin, les équipes de toute l'association, les représentants de la Direction... avec qui ils ont échangé tout au long de la journée.

Un buffet préparé par l'Îlot Gourmand a été un temps de partage entre tous, les résidents se sont sentis considérés notamment pour ceux qui ont participé à sa confection.

L'évènement qui a clôturé la journée, le défilé de mode, a permis à la fois à deux résidents du site des Augustins, mannequins d'un jour, et aux résidents spectateurs de donner sens au travail autour de la valorisation, de l'estime de soi, de la confiance en soi... Le public ainsi que les participants y ont pris énormément de plaisir.

Cette fête très polymorphe a été l'occasion de mettre au centre les résidents accueillis dans les établissements de l'ÎLOT, de valoriser l'expression et la place de ceux-ci. Ce moment a été l'opportunité de souligner l'importance de l'action de l'ÎLOT à Amiens et son rôle dans le maintien du lien social dans la cité. Des photographies illustrent cette mémorable journée qui s'est déroulée à Amiens sous le soleil.

4. De nouveaux aménagements pour la maison

À la rentrée de septembre 2019, l'équipe a réfléchi à un nouvel aménagement des espaces collectifs. En cette fin d'année, un espace salon composé de deux canapés, de six fauteuils, de deux poufs de divers coloris y ont pris place ainsi que de grandes jardinières agrémentées de bambou. Ce lieu convivial, sous la verrière permet aux résidents de se poser pour regarder la télévision, pour se reposer, lire, discuter, etc.

Auparavant, cet été, pour préparer cet aménagement, certains résidents guidés par un membre de l'équipe se sont engagés dans un grand nettoyage complet du rez-de-chaussée avant une remise en peinture. Toujours au rez-de-chaussée, l'espace numérique a été repensé, permettant de passer à 3 ordinateurs en libre accès et une nouvelle disposition, mise en place depuis décembre 2019, permet à des personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder plus facilement à l'utilisation des PC.

Le tri sélectif est en place depuis novembre 2019. Pour préparer cette évolution, se sont tenus deux réunions préparatoires afin d'y préparer et associer les résidents. La première, animée par certains membres de l'équipe, avait pour objectif d'expliquer le sens de la démarche et de sensibiliser les résidents. La deuxième menée par les Messagers du tri d'Amiens Métropole a permis aux résidents de mettre en pratique concrètement le tri (emballages, ordures ménagères, papier, cartons, verre). Un affichage apportant des illustrations fournis par le prestataire a apporté un soutien visuel et un aide-mémoire. Il reste à poursuivre cette sensibilisation afin d'optimiser un tri de qualité et une meilleure prise de conscience quant au gaspillage.

Les services à la Maison : ils s'appuient sur les compétences et les différents savoir-faire des résidents (bricolage, jardinage, etc.). Concernant l'entretien de la maison des résidents, ces derniers peuvent se porter volontaire pour :

- ✓ rénover spontanément leur chambre ou les espaces communs très fréquentés (lessivage, remise en peinture...) ;
- ✓ décorer la maison pendant les temps festifs ;
- ✓ aider à déménager les résidents qui s'installent ;
- ✓ entretenir la cour (fleurissement, tontes,...) ;
- ✓ remettre en état des vélos qui sont mis à disposition des résidents en nécessité de mobilité ;
- ✓ Rénover et aménager le foyer (peinture, décoration...) ;
- ✓ Participer à l'entretien et l'hygiène de la maison (grand ménage, désinfection, nettoyage de la cours...)

Ces activités permettent aux résidents de s'approprier les lieux, de les respecter, mais aussi de valoriser leurs savoirs, et d'échanger tout en créant une cohésion de groupe. Les sortant de leur quotidien, certaines activités permettent également aux résidents de découvrir et d'apprendre de nouvelles choses.

Les ateliers animés par la Cie du Berger : déclinés sur deux jours ces ateliers ont eu pour thèmes : l'écriture à voix haute, le jeu théâtral, le chant, et l'écriture alliant jeux de mots et syntaxe. Ils étaient consacrés à des exercices d'écriture en binôme. En 2019, poursuite des ateliers avec la Compagnie du Berger, mais aussi avec certaines autres Compagnies venues « en résidence » aux Augustins, travailler un nouveau spectacle. À savoir :

- ✓ des ateliers d'expression autour de l'écriture avec l'intervention de deux comédiennes,
- ✓ deux soirées d'ateliers de chant lyrique proposées par deux artistes venus répéter un récital intimiste de piano et chant lyrique ayant donné lieu à la création d'une chanson et à son enregistrement audio et vidéo avec accompagnement au piano
- ✓ interprétation sur scène de textes écrits par des résidents lors d'ateliers d'écriture, atelier animé par deux metteurs en scène associé au projet de la Chapelle théâtre.

Comme chaque année depuis 2017, certains de ces ateliers ont réuni les résidents des trois établissements de l'ÎLOT à Amiens. Certains de ces ateliers se sont déroulés au CHRS Thuillier. Régulièrement, les résidents sont invités à assister à des répétitions de spectacles proposés par la Compagnie du Berger mais également par les autres compagnies de théâtre en résidence.

Les sorties de détente en plein air ou culturelles :

- ✓ les visites à l'artothèque et l'emprunt d'œuvres par 2 ou 3 résidents pour agrémenter les murs de l'établissement ;
- ✓ au cinéma pour le « Printemps du cinéma » ;
- ✓ la visite de la maison Jules Verne ;
- ✓ Une promenade aux Hortillonnages ;
- ✓ Durant la période estivale de 2019, il a pu s'organiser une journée à la mer sur la côte d'Opale.

Les Temps de convivialité dans l'établissement :

- ✓ Temps de partage autour de la cuisine : journée crêpes, confection de gâteaux, à déguster autour d'un café ;
- ✓ Jeux de société (belote, Uno), ou diffusion d'un film suivi d'un échange façon ciné-débat (avec pop-corn maison) ;
- ✓ Préparation de la décoration de Noël de l'établissement, moment convivial autour de la confection des repas de fêtes de fin d'année ;
- ✓ l'organisation de barbecues dans la cour de l'établissement. Le tout dans la bonne humeur et agrémenté de temps de convivialité (Photos ci-dessus) ;
- ✓ L'utilisation du « coin cuisine des résidents » permet à chacun de cuisiner selon ses envies. Cela leur permet de maintenir une certaine autonomie. Beaucoup aiment partager des moments autour de repas qu'ils ont défini ensemble tel que « soirée moules, frites » (voir Photo). Cet espace culinaire est de plus en plus utilisé individuellement ou à plusieurs, à des moments différents de la journée. Initialement cette cuisine autonome découle d'un projet, qui nous a permis de constater les besoins et les demandes des résidents. C'est pourquoi nous réfléchissons sur une meilleure fonctionnalité de celle-ci.

Les temps d'activités sportives dans et hors de l'établissement :

- ✓ Séances de marche ;
- ✓ Activités pétanque, football, dans les parcs à proximité ;
- ✓ Participation aux activités sportives proposées par la ville (tyrolienne) ;
- ✓ Sortie à la patinoire.

5. Gestion des événements indésirables

L'offre d'accueil en collectif permet de repérer, puis de travailler individuellement ou collectivement, la dimension de respect de l'autre dans sa différence ou sa particularité mais aussi du vivre ensemble. L'équipe éducative des Augustins est très impliquée depuis plusieurs années sur ces questions. Elle y est extrêmement vigilante. Elle se traduit par une attention permanente et une volonté de prononcer, chaque fois que c'est nécessaire, un rappel à la loi, au règlement et au savoir-vivre.

Tout non-respect du règlement de fonctionnement de l'établissement, voire de la loi, fait l'objet d'une note d'incident de la part du personnel qui a en été témoin. Ceci est une attente de la direction. L'établissement n'hésite pas à déposer plainte si les faits relèvent d'un délit.

Chaque note transmise à la direction, est traitée dans les meilleurs délais, et en équipe. Une copie peut être adressée au siège de l'association. La procédure de traitement des éléments indésirables et de transmission d'informations aux financeurs en précise les modalités.

En 2019, 58 notes d'incident ont été rédigées, ce qui s'inscrit dans une tendance qui semble s'inscrire dans la durée :

Années	Nombre de notes d'incident	Nombre de résidents concernés	Nombre d'exclusions temporaires/définitives
2019	58	36 sur 126	7
2018	56	48 sur 129	3
2017	42	30 sur 134	5
2016	38	27 sur 112	1
2015	18	17 sur 110	1
2014	31	22 sur 97	3
2013	32	24 sur 96	1

Des évolutions qui sont prises en compte :

Ces événements se sont déroulés à 19 reprises durant le week-end ou un jour férié. Idem 2018 et 2017. Ces observations avaient engendré un renforcement de la présence du personnel éducatif. Depuis cela semble ne plus s'aggraver.

Plus des deux tiers (67.2%) des incidents se sont produits entre 17 heures et 22 heures (39 notes) en diminution par rapport à 2018, égale à 2017. Cette baisse qui marque une inversion de la tendance observée depuis 2016 peut s'expliquer par l'attention portée aux fins de journée en termes de compétence, de qualité du personnel et de leur stabilité (désormais tous en CDI).

8 incidents sont à déplorer la nuit en un an. Cela marque également la vigilance et la capacité de gestion des surveillants de nuit.

Les comportements inadaptés (menaces ou insultes) envers le personnel sont toujours à un haut niveau (33 notes).

Le chiffre des exclusions définitives qui sont des décisions prises suite à des faits de violences extrêmes ou à une répétition de faits est assez élevée (7). Il est toutefois en baisse par rapport à 2018. Le nombre des exclusions temporaires (7) est par contre en progression, n'ayant jamais atteint un tel niveau.

Des évolutions qui concernent de plus en plus de résidents :

Ces notes ont impliqué 36 résidents soit un peu plus d'un quart d'entre eux (28,6%). En 2019, 2 résidents ont été impliqués à 4 reprises mais 1 jusqu'à 5 reprises, 6 résidents à 3 reprises.

Ces notes ont conduit à prendre les décisions suivantes :

- ✓ 25 entretiens avec le responsable d'établissement qui ont fait l'objet, dans la très grande majorité des cas, d'une remise d'avertissement écrit.
- ✓ 35 sanctions éducatives (rappel au règlement, avertissements). Ces réponses éducatives ont amené les résidents concernés à présenter des excuses, effectuer des réparations (ex : nettoyage, petits travaux de restauration ou d'entretien dans la maison).
- ✓ En dehors des exclusions déjà évoquées, l'établissement n'a pas été amené à déposer de plainte en 2019 (contre 7 en 2018).

PERSPECTIVES 2020

Présentation du projet de création d'une plateforme d'accompagnement social, directement inspiré par la volonté de l'association de s'inscrire dans la continuité entre le DEDANS et le DEHORS, l'établissement a répondu à plusieurs appels à projet de fondations. Soutenu par certaines d'entre elles, il s'engagera en 2020 dans un accompagnement de personnes placées sous main de justice (PPSMJ), particulièrement celles en semi-liberté.

Cette proposition d'accompagnement sera résolument tournée vers la construction et la mise en œuvre du projet professionnel des PPSMJ. L'objectif est de mettre à profit l'aménagement de peine pour réussir la sortie de détention. Début 2020, l'association engagera le recrutement d'un Conseiller en Insertion Professionnelle pour piloter ce projet.

Fin 2019, L'ARS des Hauts de France a ouvert un appel à projet pour encourager les structures de soin en addictologie à proposer des consultations avancées de mobilisation des publics accueillis dans les CHRS. Au regard de l'importance de la problématique repérée depuis plusieurs années, l'établissement sollicitera le CSAPA retenu et construira avec celui-ci un projet d'intervention.

Fin 2018, la DDCS de la Somme et la DRJSCS des Hauts de France ont effectuées une inspection de notre établissement. Un rapport d'inspection nous a été transmis. Il dénombre 10 écarts au cadre légal et 41 remarques portant sur des évolutions de pratiques à mettre en place. Si ce rapport est essentiellement à charge et ne nous a pas donné pas l'occasion d'apporter des explications à certaines de nos pratiques, il conviendra en 2020 de faire évoluer notre accompagnement en prenant en compte ces éléments. L'objectif est de renforcer l'accès au logement en s'appuyant sur la politique de Logement d'Abord. Cela amènera en particulier à revisiter le Projet d'Établissement qui devra être décliné en projets de service par dispositif d'hébergement.

S'inscrire dans de l'accompagnement type Intermédiation Locative : en répondant à un appel à projet de la DDCS, l'ÎLOT a envisagé un soutien plus adapté à l'accompagnement en logement diffus. En 2020 ce sont 15 logements (studios), situés à proximité des Augustins, loués à l'AMSOM (ex OPC d'Amiens) qui permettront aux Augustins d'accompagner dans la vie, dans un logement autonome, les publics positionnés pour une part en co-occupation.

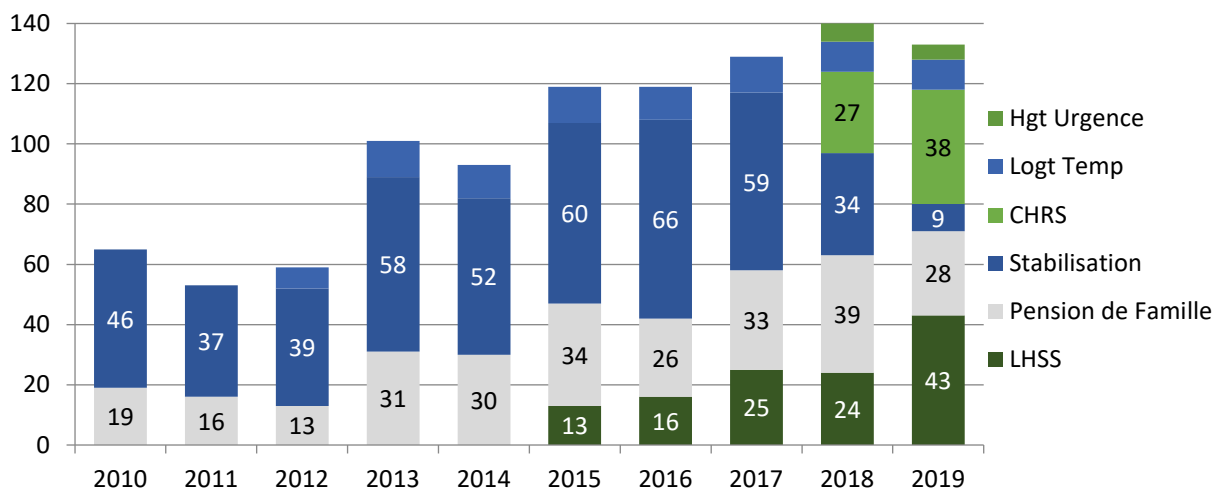
Cet ensemble immobilier accueillera le bureau de la plateforme d'accompagnement social dédiée aux PPSMJ et le lieu d'accueil familial qui pourra permettre aux résidents d'exercer leurs droits et de développer leurs compétences de père.

Enfin, conformément à l'orientation associative d'étendre au plus large les liens avec les services pénitentiaires, une convention départementale ou régionale devrait ouvrir la possibilité d'accueillir des mesures de Placements Extérieurs en 2020.

ANNEXE

Durées de séjour et taux de rotation par type d'hébergement :

La progression du nombre de personnes hébergées marque le pas alors que les capacités ont été augmentées de 5 Lits Halte Soins Santé :



L'Hébergement d'urgence :

	Nombre de personnes accueillies	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2018	9	8	2,4	89%
2019	5	3	7.0	60,0%

L'hébergement d'Insertion (CHRS +Stabilisation) accueille plus de la moitié des résidents :

	Nombre de personnes accueillies	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2010	46	23	9,7	50%
2011	37	20	12,6	54%
2012	39	16	16,5	41%
2013	58	42	5,7	72%
2014	52	37	10,4	71%
2015	60	37	6,1	62%
2016	66	49	6,9	73%
2017	59	37	7	62%
2018	61	43	5,0	70%
2019	47	28	6.4	59,6%

La Pension de Famille maintient sa particularité :

	Nombre personnes accueillies	de Nombre personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2010	19	6	57,8	31%
2011	16	3	36,6	18%
2012	13	2	5	15%
2013	31	12	48,6	38%
2014	30	15	15,2	50%
2015	34	18	16,2	53%
2016	26	10	16,3	38,5%
2017	33	14	15	42%
2018	39	19	9,8	48%
2019	28	9	18,6	32,1%

Les logements temporaires tendent à mieux s'inscrire dans les objectifs de ce dispositif :

	Nombre personnes accueillies	de Nombre personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2012	7	4	8,5	57%
2013	12	5	7,6	41%
2014	11	4	15,5	36%
2015	12	5	13,9	42%
2016	11	6	12,4	54,5%
2017	12	7	13,0	58%
2018	10	4	11,2	40%
2019	10	6	14,3	60,0%

Les Lits Haltes Soins Santé :

	Nombre personnes accueillies	de Nombre personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2015	13	10	2,6	77%
2016	16	11	4,3	69%
2017	25	19	4,0	76%
2018	24	18	3,6	75%
2019	42	31	2,44	73,8%

GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AEM	Association d'Enquête et de Médiation
AHI	Accueil, Hébergement et Insertion
ACT	Appartement de Coordination Thérapeutique
ACS	Aide à la Complémentaire Santé
ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
ALD	Affectation Longue Durée
AME	Aide Médicale d'Etat
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ARS	Agence Régionale de la Santé
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMU/C	Couverture Maladie Universelle/Complémentaire
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CP	Centre Pénitentiaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DUERP	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMPPAS	Equipe Mobile Psychiatrique de Prévention et d'Accès aux Soins
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
EPIDE	Etablissement Pour l'Insertion dans l'Emploi
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
HAD	Hospitalisation A Domicile
JAF	Juge aux Affaires Familiales
JAP	Juge de l'Application des Peines
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MA	Maison d'Arrêt
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PAL	Dispositif d'Accompagnement dans la dynamique d'insertion professionnelle
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
RGPD	Règlement général de la Protection des Données
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAMU	Service Aide Médicale d'Urgence
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientat
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
TSO	Traitement de Substitution aux Opiacés
UCSA	Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires
UEAJ	Unité Educative d'Accueil de Jour
UHTCD	Unité d'Hospitalisation de Très Courte Durée



CHRS LES AUGUSTINS

29 rue des Augustins

80 000 Amiens

03.22.92.20.02

augustins@ilot.asso.fr